

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR

2015

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes :

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent :

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
MISSION ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	5
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	6
PRESENTATION DE LA MISSION	6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	17
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	17
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	18
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	20
PROGRAMME ADMINISTRATION TERRITORIALE	21
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	22
PRESENTATION DU PROGRAMME	22
RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	25
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	26
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	34
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	34
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	36
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	37
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	37
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	37
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	38
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	38
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	38
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	40
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	40
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	42
PROGRAMME PREVENTION ET GESTION DES CATASTROPHES	43
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	44
PRESENTATION DU PROGRAMME	44
PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES	46
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	46
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	50
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	50
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	51
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	52
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	52
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	52
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	53
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	53
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	53
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	55
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	55
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	56

PROGRAMME DECENTRALISATION **57**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	58
PRESENTATION DU PROGRAMME	58
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	61
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	64
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	64
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	65
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	66
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	66
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	66
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	67
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	67
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	67
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	70
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	70

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN **71**

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	72
PRESENTATION DU PROGRAMME	72
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	74
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	78
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	78
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	79
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	80
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	80
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	80
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	81
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	81
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	81
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	82
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	82
BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS	83

MISSION ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE de l'Intérieur, de la Décentralisation, de la Sécurité et de l'Hygiène Publiques : Pacôme MOUBELET BOUBEYA**

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission Administration du Territoire recouvre la politique du Gouvernement en matière d'Administration du Territoire, d'Élection, de libertés publiques, de décentralisation, de gestion des collectivités locales et de protection civile.

Cette mission, qui regroupe quatre programmes, concerne les matières principales suivantes :

- **Administration du territoire** : élaborer la réglementation relative à la délimitation du territoire, au découpage des circonscriptions administrative ; veiller à la réalisation du recensement administratif de la population ; veiller à la bonne tenue du fichier national d'Etat civil ; assurer le contrôle de la gestion administrative, matérielle et financière des services territoriaux de l'Etat ; assurer la gestion des personnels de commandement, d'encadrement et d'auxiliaires de commandement ;
- **Elections** : élaborer la réglementation relative aux élections et veiller à son application ; veiller à la délimitation des circonscriptions électorales et suivre son application ; veiller au bon déroulement des opérations électorales en concertation avec la CNAP ; veiller à l'établissement et à la mise à jour du fichier électoral ;
- **Libertés publiques** : élaborer la réglementation relative à l'exercice des libertés publiques et veiller à son application ; veiller à l'exercice des libertés d'association et de culte dans le respect de l'ordre public ; veiller au respect des procédures de déclaration de demande de reconnaissance ou de sanction des partis politiques, des associations, des fondations, des ONG et des confessions religieuses ;
- **Décentralisation** : concevoir la réglementation se rapportant aux collectivités locales et à la décentralisation et veiller à sa mise en œuvre ; apporter un appui technique aux municipalités ; arbitrer les conflits entre collectivités locales ;
- **Protection civile** : concevoir les politiques publiques en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes et assurer leur mise en œuvre ; élaborer la réglementation en matière de protection civile et veiller à son application ; coordonner et conduire l'action des différents acteurs concourant à la gestion des situations d'urgence.

La mission est en articulation avec les missions suivantes :

- Aménagement du territoire ;
- Sécurité ;
- Santé ;
- Infrastructure et équipement

Toutefois cette mission n'est pas en articulation avec la mission Coordination des politiques urbaines

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes de référence dans le champ de la mission sont :

- le décret n° 0333/PR/MISPID du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation ;
- la loi n°14/96 du 6 juin 1996 portant réorganisation territoriale de la République Gabonaise ;
- la loi n°15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation ;
- la Loi n°15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation
- le décret n° 00724/PR/MI du 29 juin 1998 fixant les attributions, Pouvoirs et avantages des personnels et auxiliaires du Commandement ;
- le Décret N° 0154/ PR du 08 mai 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de l'Immigration et de la Décentralisation ;
- le Décret N° 169 / PR du 08 mai 2014 fixant les attributions du Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de l'immigration et de la Décentralisation ;

PRINCIPALES REFORMES

Les principales reformes de la mission Administration du Territoire sont :

- L'élaboration des nouveaux textes organiques des directions générales qui composent la mission suite à la prise du décret n° 0333/PR/MISPID du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation ;
- La révision de la loi n°15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation ;
- Le décret portant promulgation de la Loi n°001/2014 relative à la Décentralisation ;
- Le décret n°0294/PR/MISPID portant création, attributions et organisation de la Direction Générale de la Protection Civile au 04 juin 2015 ;
- Le décret n°0343/PR/MISPID portant création et organisation de la Direction des Elections et des Libertés Publiques au 03 juillet 2015 ;
- Le décret N°0342/PR/MISPID portant création et organisation de la Direction Générale des Collectivités Locales du 03 juillet 2015 ;
- L'arrêté 000017/MIDSHIP du 11 janvier 2016 fixant la période de révision de la liste électorale ;
- L'arrêté n°0005/MIDSHP du 15 octobre 2015 fixant les attributions, le nombre et les modalités de fonctionnement des commissions d'enrôlement
- Le Décret n°0339/PR/MISPID portant attributions et organisation de la Direction Générale de l'Administration du Territoire du 03 juillet 2015 ;
- La fiabilisation du fichier d'état civil.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 : D'ici à fin 2017, être parvenu à mettre en œuvre le projet IBOGA (Etat-Civil)

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : être parvenu à déployer l'état civil numérique, biométrique, centralisé sur l'ensemble du territoire
- Résultat annuel attendu 2 : préparer les élections 2015 et 2016

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : le déploiement national de l'état civil numérique, biométrique n'a pas été déployé sur l'ensemble du territoire
- Résultat annuel N°2 : la préparation des élections 2015 et 2016 a été effective

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du déploiement national	%			25%	0	- 25%	50%	100%
Taux d'avancement de la préparation des élections 2015	%			100%	100%	0%	-	
Taux d'avancement de la préparation des élections 2016	%			50%	50%	0%	100%	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

L'état civil numérique, biométrique, centralisé n'a pas pu être déployé sur l'ensemble du territoire parce que la révision de la liste électorale de 2015 a été traitée par les mêmes acteurs qui s'occupent de l'Etat civil.

Même si l'état civil numérique, biométrique, centralisé n'a pas pu être déployé sur l'ensemble du territoire, les actions suivantes ont tout de même été menées :

- la spécification sur la Version Etat civil n°2 a été produite;
- le document d'orientation sur l'Etat civil a été produit;

- l'exposé des motifs sur l'Etat civil a été produit;
- le projet de lois (des personnes physiques) a été élaboré ;
- le projet de loi (introduction d'un état civil) a été élaboré;
- le projet de loi (organisation de l'Etat civil) a été élaboré ;
- Le procès-verbal de livraison (chantier déploiement)
- La présentation Générale de la stratégie (chantier de déploiement)
- La stratégie de déploiement a été arrêtée ;
- La stratégie de reprise de l'existant a été fixée ;
- La stratégie de formation a été définie ;
- Le 11^{ème} Symposium sur le développement de la statistique en Afrique a été organisé.

Résultat annuel N°2 :

Toutes les élections partielles de 2015 se sont déroulées sans problème particulier. Le matériel électoral et la communication étaient au point. La révision de la liste nationale électorale a bien été effectuée en 2015. La préparation des élections de 2016 est en bonne voie.

Pour 2016, la révision de la liste électorale entreprise depuis le 18 janvier s'est déroulée et est terminée en permettant la collecte de toutes les données nécessaires. La saisie des données des carnets, l'acquisition de l'ensemble des données des kits et leur traitement centralisé va nous permettre bientôt d'avoir la liste électorale 2016. Elle doit être prête pour l'élection présidentielle et les élections législatives. L'affichage des listes, la distribution des cartes d'électeur et la communication suivront.

Les résultats de cet objectif stratégique n°3 de l'Action 3 (Vie démocratique) sont tributaires du financement et du fonctionnement du projet IBOGA. Un fonctionnement régulier de l'ensemble des organes de ce grand projet est à même d'accélérer la réalisation des objectifs.

En effet, nous avons travaillé pour l'atteinte de l'objectif qui a permis d'engager le montant de **38 172 650 F CFA** (soit **12 036 550F CFA** pour les fournitures de bureau, **18 000 000F CFA** pour le carburant et **8 136 100F CFA** pour l'entretien et la réparation des véhicules).

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2 : Sur la période 2014-2017, avoir réussi à élaborer un projet de règlement pour les litiges frontaliers

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : être parvenu à régler le litige frontalier gabono-congolais
- Résultat annuel attendu 2 : entamer un processus de démarcation

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : règlement d'une partie essentielle du litige frontalier gabono-congolais
- Résultat annuel N°2 : 7 actions de démarcation avec le Congo et 6 actions dans le processus de démarcation avec le Cameroun réalisées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans le processus de règlement des litiges frontaliers gabono-congolais	%			50%	50%	0%	75%	100%
Taux d'avancement dans le processus de démarcation	%			35%	35%	0%	75%	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Le règlement d'une partie essentielle du litige frontalier gabono-congolais a consisté à l'organisation de :

- la commission mixte des experts de frontières Gabon-Congo au Congo (Ouessou) du 16 au 17 octobre 2015 ;
- la missions de reconnaissance avec marquage des sites géographiques de référence à la frontière Gabon-Congo du 28 octobre au 15 novembre 2015 aux zones litigieuses dans la Province de la Ngounié (site de l'ancien village Moupiki ; confluent Ngounié occidentale-Ngounié orientale ; confluent Ngounié-Moualou ;pont sur la Ngounié au voisinage du village Rébé ; positionnement de la ville de

Malinga et du pont de la Molo) et dans la Province de la Nyanga (zone litigieuse du Mont Fouari ; de la source de la Dola au confluent Nyanga-Mougafi ou Moufouti ; zone litigieuse des sources de la Douli, bassin de la Nyanga dans la zone litigieuse des sources de la Douli, du poste militaire Koubia au fleuve Nyanga dans les environs des villages Dilemba, « ex-Ndendi » et Rinazala à l'ancienne scierie et à l'ancien bac de franchissement de la Nyanga) ;

- la mission conjointe de terrain des experts de frontières du Gabon et du Congo du 28 décembre 2015 au 20 janvier 2016 dans les zones litigieuses des Provinces gabonaises de la Ngounié et de la Nyanga pour résolution définitive des litiges ;
- la mission conjointe des experts du Gabon et du Congo à la frontière Nord Est du Gabon (Ogooué Ivindo) programmée pour le mois de février 2016, avec financement exercice 2015, reportée, pour cas de force majeure (campagne et élection présidentielle au Congo).

Par ailleurs, les litiges frontaliers Gabon-Congo suivant sont résolus : zone Djouah, site de l'ancien village Moupiki, confluent Ngounié occidentale-Ngounié orientale, zone de la lagune Mbanio.

En outre, les litiges frontaliers Gabon-Congo suivant sont en voie de résolution à très court terme : la zone du Mont Fouari (nouveau tracé déjà esquissé) ; reconnaissance pour la première fois par la Partie congolaise de la territorialité gabonaise des lieux d'implantation des villages congolais sources du litige frontalier dans la zone des sources de la Douli. La solution du litige sera effective à la prochaine rencontre ad hoc.

D'autre part, la résolution du litige né de l'occupation de territoires gabonais par le Congo dans la Province du Haut-Ogooué fait partie des objectifs des années 2016 à 2017 (la reprise des pourparlers y relatifs est déjà décidée). L'ouverture est désormais possible des pourparlers sur la délimitation de la frontière maritime Gabon-Congo.

Résultat annuel N°2 :

Les 7 activités de démarcation avec le Congo :

- Reconnaissance et relevé des coordonnées géographiques des sites de référence et des points litigieux ont été effectués en totalité à la frontière sud du Gabon de la source du fleuve Nyanga à l'extrême sud à l'embouchure de la rivière Tchikouma et à l'embouchure de la lagune Mikoundji ;
- Préparation des dossiers relatifs à l'exécution des missions de terrain, à l'organisation des Commissions mixtes, des Commissions ad hoc des frontières et des Commissions de sécurité transfrontalière ;
- Conditionnement des matériels roulants et techniques à disposition ;
- Constitution du noyau des experts ;
- Mise à niveau des connaissances des experts ;
- Commémoration de la Journée Africaine des Frontières, « édition 2015 » ;
- Organisation d'un séminaire pour la mise à niveau des connaissances des experts et des personnes ressources ainsi que du personnel du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières.

Les 6 activités de démarcation avec le Cameroun :

- Organisation de la commission ad hoc des frontières Gabon-Cameroun à Libreville, du 17 au 19 décembre 2015 (financement exercice 2015) ;
- Mission conjointe des experts du Gabon et du Cameroun à la frontière (mission initialement prévue pour 2015 avec financement exercice 2015) ;
- Reprise des pourparlers suspendus de fait depuis 1997 ;
- Liquidation du différend né de la construction par le Gabon du pont sur la rivière Kyé (au lieu-dit Méyokyé) ;
- Consensus sur la reconnaissance et la démarcation de la frontière Gabon-Cameroun (missions conjointes à la frontière décidées ; la première à l'initiative du Gabon est prévue pour mai 2016) ;
- Les besoins en financement des actions, missions, et opérations de la Commission Nationale des Frontières au titre de l'année 2016, activités mises en œuvre par le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières, ont fait l'objet d'une estimation dans un document portant le n° 122/MIDSHP/CAB/CNF-CMSP en date du 08 décembre 2015. Ce document, dont une copie est ici jointe, a été mis à la disposition des Responsables de la chaîne managériale de la budgétisation par objectifs de programme (BOP).

Le montant qui a permis la réalisation des treize activités (13) de cet objectif est de **191 805 000 F CFA**.

OBJECTIF N°3 : D'ici à fin 2017, avoir mis aux normes les résidences et bâtiments des personnels de commandement

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N 1 : actualisation des coûts de construction des gouvernorats et résidences de gouverneurs
- Résultat annuel N 2 : mise en œuvre du projet de construction du gouvernorat et de la résidence du gouverneur de l'Ogooué-Maritime.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : actualisation des coûts de construction des gouvernorats et résidences de gouverneurs n'a pas été faite
- Résultat annuel N°2 : la mise en œuvre du projet de construction du gouvernorat et de la résidence du gouverneur de l'Ogooué-Maritime est au niveau de l'appel d'offre

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'actualisation des TDR			100	NC	NC	NC	NC	
Taux de réalisation du projet de construction du gouvernorat et de la résidence du gouverneur de l'Ogooué-maritime			0	30		50		100

Source des données : PROJETS TRANSVERS/*DGAT

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat N°1 :

Les explications seront fournies par le RPROG ultérieurement

Résultat N°2 :

Un appel d'offre a été lancé en fin 2015. Il a enregistré huit soumissionnaires. Les dossiers d'appel d'offre retenus ont donné lieu à la signature des conventions dont la validation est en cours à la DGBFIP. En attente de cette validation l'objectif n'a pas été mise en œuvre.

OBJECTIF N°4 : Faire de la décentralisation une réalité, notamment en parachevant la révision de la Loi n°15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Faire promulguer le projet de loi portant modification de la loi organique n°15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation ;
- Résultat annuel N°2 : Faire promulguer le projet de loi relative au transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales ;
- Résultat annuel N°3 : Initier 5 projets de textes d'application de la loi portant modification de la loi organique n°15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation ;
- Résultat annuel N°4 : Organiser 2 ateliers de vulgarisation de l'étude stratégique de la décentralisation et de la déconcentration pour le développement local élaborée en partenariat avec le PNUD.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : la promulgation de la loi organique n°001/2014 relative à la décentralisation est intervenue par le décret n°0305/PR du 15 juin 2015 ;
- Résultat annuel N°2 : le projet de loi a été ré initié et est en voie d'adoption en Conseil des Ministres
- Résultat annuel N°3 : les 5 projets de textes ont été élaborés et sont en attente d'adoption en Conseil des Ministres
- Résultat annuel N°4 : les deux ateliers de vulgarisation n'ont pas été organisés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
% d'avancement de la modification de la loi n°15/96	%	15	85	100	100	0	N/A	N/A
% d'avancement de la prise de la loi relative au transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales	%	80	80	100	80	- 20	N/A	N/A
Nombre de projets de textes d'application de la loi n°15/96 initiés	Nombre	0	0	5	5	0	10	N/A
Nombre d'ateliers de vulgarisation de l'étude stratégique organisés dans les provinces cibles	Nombre	0	2	2	0	- 2	3	5 (2018)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Il a été préféré de réaliser 3 missions de vulgarisation de la Loi organique n°001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation dans 3 provinces cibles plutôt que de réaliser les 2 ateliers de vulgarisation de l'étude stratégique initialement prévus car celle-ci n'a pas encore été validée par les Autorités.

OBJECTIF N°5: Renforcer les capacités des municipalités par le biais d'une assistance institutionnelle, technique et logistique

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Initier le décret portant réglementation du plan national de gestion des déchets ;
- Résultat annuel N°2 : Organiser deux ateliers de renforcement des capacités opérationnelles des municipalités en matière de pré-collecte et collecte des déchets
- Résultat annuel N°3 : Réaliser les études géotechniques, topographiques et d'impacts environnementaux ainsi que des travaux de construction de l'unité de stockage et de gestion des déchets
- Résultat annuel N°4 : Construire 10 cases à ordures dans les communes de Libreville, Owendo et Akanda, dans un premier temps.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : le décret portant réglementation du plan national de gestion des déchets a été élaboré et se trouve dans le circuit des visas d'approbation ;
- Résultat annuel N°2 : les deux ateliers n'ont pas été tenus ;
- Résultat annuel N°3 : les études géotechniques, topographiques et d'impacts environnementaux ainsi que des travaux de construction de l'unité de stockage et de gestion des déchets n'ont pas été réalisées
- Résultat annuel N°4 : la construction des 10 cases n'a pas été réalisée.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'ateliers organisé sur la collecte des déchets dans les zones géographiques retenues	Nombre	0	2	2	0	- 2	0	10 (2018)
Nombre de cases à ordures construites	Nombre	0	15	10	0	- 10	0	0 (2018)
% de réalisation de l'unité de stockage et de gestion des déchets	%	55	90	100	5	- 95	N/A	N/A
% d'avancement de la rédaction du projet de décret portant réglementation du plan national de gestion des déchets	%	0	10	100	90	- 10	100	100 (2018)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°2 : Les deux (2) ateliers de renforcement des capacités des municipalités en matière de pré-collecte et collecte des déchets n'ont pu se tenir du fait de l'engagement tardif des crédits y relatifs suite aux multiples reports liés aux agendas des experts et des autorités locales des villes sélectionnées pour cette première phase.

Résultat annuel N°3 : Seules les études de faisabilité ont été réalisées et ont permis l'identification du site du PK27 et sa sécurisation par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) grâce à des financements de l'ANGT. Le Projet de construction de l'Unité de stockage et de gestion des déchets a été délégué à l'ANGT qui a bénéficié d'une inscription de 1 100 000 000 francs CFA.

Résultat annuel N°4 : La construction des 10 cases n'a pas été réalisée. En effet, la dotation initialement inscrite au titre 5 d'un montant de 160 000 000 FCFA a été déprogrammée dans la loi des finances rectificative mais les cibles correspondantes aux résultats annuels fixés dans le PAP n'ont pas été actualisées.

OBJECTIF N°6 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un programme d'action national de prévention des risques, de gestion des catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : avoir élaboré la stratégie et le programme d'action national de prévention des risques, de gestion des catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques (TDR à valider)

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : pas encore de stratégie et le programme d'action national de prévention des risques, de gestion des catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration de la stratégie nationale de prévention des risques	%		0	100	10	- 90	100	/
Pourcentage de mise en œuvre du programme d'action national de prévention des risques, de gestion des catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques	%		0	25	0	- 25	25 %	100 % (2017)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Un séminaire de formation à l'élaboration de la stratégie nationale a été organisé à l'intention de tous les points focaux de la Plate-forme Nationale et les groupes de travail ont été constitués. Toutefois, le problème de calendrier de travail avec les parties prenantes, elles aussi responsables d'autres programmes, n'a pas permis de progresser ensuite. Le travail d'élaboration est maintenant à conduire et à réaliser.

Les dépenses afférentes aux deux actions réalisées ont été prises en charge par les partenaires du Programme.

Un premier élément de la stratégie a consisté à organiser une Journée Portes ouvertes avec pour but d'expliquer au grand public les différentes missions de la protection civile et de le sensibiliser aux procédures à suivre en cas de catastrophes.

OBJECTIF N°7 : Organiser les dispositifs de gestion des sinistres et des catastrophes

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Avoir mis en place le cadre juridique du plan national d'organisation des secours
- Résultat annuel 2 : Disposer d'un plan ORSEC finalisé par les différentes administrations sectorielles

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Le cadre juridique du plan national d'organisation des secours a été élaboré
- Résultat annuel N°2 : Le plan ORSEC national est en cours de finalisation mais aucun plan ORSEC sectoriel n'a été élaboré en déclinaison du plan national

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
% de réalisation du cadre juridique du plan national de secours	%	0	100	100	80 %	- 20 %	100 %	NA
Nombre de plans d'organisation de secours élaborés	nb	0	0	3	0	- 3	4	9 (2017)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Le cadre juridique a été élaboré mais on est en attente de l'avis technique du Comité d'examen des textes pour être en mesure de le finaliser et de le faire adopter par les Autorités. L'atteinte de l'objectif pluriannuel est en bonne voie. Nous attendons les amendements du comité de rédaction des textes juridiques du Ministère de l'Intérieur avant la validation du plan ORSEC en atelier.

Aucune dépense spécifique n'a été nécessaire pour l'atteinte de ce résultat.

Résultat annuel N°2 : Ces plans sectoriels n'ont pas pu être élaborés en l'absence de finalisation du plan ORSEC national.

OBJECTIF N°8 : Jouer pleinement notre rôle de coordonnateur de la Plate-forme Nationale

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir rendu opérationnel 1 des 9 comités provinciaux de la Plate-forme Nationale

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Aucun comité provincial de la Plate-forme nationale n'a été rendu opérationnel

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Comités provinciaux rendus opérationnels	Nombre	/	/	1	0	- 1	1	9 (2018)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- La DGPC n'a pas eu en 2015 un rôle clairement fixé de coordonnateur de la Plate-forme Nationale limitant ainsi son action auprès des gouverneurs, des préfets et des élus locaux.

OBJECTIF N°9 : Mettre en place un pilotage effectif et proactif de l'administration

Résultats annuels attendus

Résultat annuel attendu N°1 : Disposer de politiques et procédures formalisées et partagées au sein des fonctions soutien

Résultat annuel attendu N° 2 : Disposer d'un cadre de travail commun aux fonctions soutien

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Deux manuels de procédure formalisés mais non partagés
- Résultat annuel N°2 : Un cadre de travail commun aux fonctions soutien formalisé mais non validé

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de manuels de procédures formalisées et partagées	Nombre	0	2	6	2	- 4	6	10 (2018)
Existence d'un cadre de travail commun aux fonctions soutien	%	0	1	1	1	0	/	/
Nombre de fonctions soutien disposant d'une feuille de route	Nombre	0	0	10	3	- 7	6	10 (2018)
Taux moyen d'exécution des feuilles de route existantes	%	0	0	70	87	+ 17		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : En 2015, il y a eu la production de deux manuels de procédure mais qui n'ont pas pu être vulgarisés, car les crédits de vulgarisation n'ont pas été réservés en début d'année au niveau de l'UO et que le Chef de fil de l'objectif non RUO n'avait pas la possibilité d'engager les crédits y afférents. Ces deux manuels sont : le manuel des fonctions ressources humaines et le manuel des fonctions d'Inspection générale. La reprographie de ces manuels n'a pas pu intervenir car son financement aurait nécessité un mouvement du titre 4 vers le titre 3 quelques jours avant la clôture, donc trop tardivement.

Résultat annuel N°2 : Le cadre de travail (une Charte) a été formalisé mais pas validé par les responsables

Résultats complémentaires : Par ailleurs, les trois entités existantes (DCSI, DCAF, DCRH) sur les six à créer ont chacune établi une feuille de route. La DCAF a mis en œuvre 100 % de sa feuille de route, la DCSI à 86 % et la DCRH à 75 %.

Les actions qui ont permis d'atteindre les résultats :

- constitution d'une équipe ;
- définition des termes de référence ;
- recherche documentaire ;
- audition des personnels selon leurs domaines ;
- rédaction ;
- plénière pour le suivi et l'évaluation.

OBJECTIF N°10 : Améliorer les conditions ergonomiques du Ministère

Résultat annuel

Résultat annuel attendu 1 : Doter les services en outils informatiques

Résultat annuel attendu 2 : Augmenter les capacités d'accueil des services

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat annuel attendu 1 : Les directions ont été équipées de 50 PC supplémentaires et 145 PC sont connectés au RAG

Résultat annuel attendu 2 : Acquisition du bâtiment DELTA POSTAL

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'outils informatiques mis à disposition de chaque Direction	Nombre	0	0	50	50	0	100	150 (2017)
Nombre de postes de travail équipé en outil informatique	%	30	95	140	145	+ 5	195	600 (2017)
Nombre de nouveaux bâtiments acquis	Nombre	0	0	1	0	1	1	/

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Résultat annuel attendu 1 : Le niveau de maturité informatique a considérablement augmenté avec un parc informatique de près 250 PC, 13 sites inter connectés au RAG, 64 imprimantes, 1 site web, 4 applications métiers, une téléphonie IPT et 280 comptes de messagerie professionnels. L'année a été clôturée par une formation en bureautique des agents. Pour que le personnel du Ministère s'adapte aux outils du RAG, une formation a été organisée à l'ANINF par le DCSI. L'action de formation des agents a coûté 4 020 000 francs CFA. Les équipements informatiques relèvent d'une dotation de l'ANINF.

Résultat annuel attendu 2 : un inventaire des locaux a été effectué. Les normes d'appréciation d'occupation d'espace ont été élaborées. Parmi les solutions envisagées, c'est le transfert du Ministère vers le DELTA POSTAL qui a été choisi avec acquisition du bâtiment. Pas de dépense y relative. Il y a eu une compensation entre ce que Gabon Télécom doit à l'Etat et la valeur du bâtiment. Par conséquent, le Ministère de l'Intérieur n'a rien dépensé en ressources budgétaires 2015 pour acquérir le bâtiment du DELTA POSTAL.

Les actions à mener en 2016 :

- Elaborer un référentiel d'occupation d'espace du DELTA POSTAL et définir les normes d'appréciation ;
- Auditer le dispositif existant de sécurisation des bâtiments et préparer les termes de référence en vue des actions d'amélioration ;
- Accompagner le personnel dans l'utilisation des NTIC et de la messagerie professionnelle et organiser les actions de sensibilisation sur la politique de sécurité des systèmes d'information ;

Poursuivre les formations jusqu'à l'intérieur du Gabon.

OBJECTIF N° 11 : Piloter le suivi matériel et budgétaire de la Mission

Résultat annuel

Résultat annuel attendu 1 : Taux d'exécution des budgets des programmes : 100 % des crédits mis à disposition

Résultat annuel attendu 2 : Taux d'avancement de l'état de lieu du patrimoine au niveau de Libreville : 100%

Résultat annuel attendu 3 : Taux d'exécution moyen de projets PSGE pour le Ministère.

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat annuel attendu 1 : Le taux d'engagement des crédits mis à disposition a été de :

- 120,21 % pour le Programme Administration territoriale ;
- 147,37 % pour le Programme Décentralisation ;
- 98,24 % pour le Programme Prévention et gestion des catastrophes ;
- 91,86 % pour le Programme Pilotage et soutien.

Résultat annuel attendu 2 : L'état des lieux du patrimoine a été réalisé au niveau de Libreville

Résultat annuel attendu 3 : Le projet IBOGA a été réalisé à 55%

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'exécution des budgets des programmes	%	0	0	100	100	0	100	100
Taux d'avancement de l'état de lieu du patrimoine au niveau de Libreville	%	0	100	100	100	0	/	/
Taux d'exécution moyen de projets PSGE pour le Ministère	%	0	50	50	55	+ 5		

Source : DCAF

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Résultat annuel effectivement atteint N°1 : les taux d'engagement supérieur à 100% des programmes Administration territoriale et Décentralisation s'expliquent par des mouvements intervenus à leurs profits pour faire face aux dépenses liées aux opérations électorales d'une part, et pour couvrir les dépenses d'AVERDA d'autre part.

Résultat annuel effectivement atteint N° 2 : ce résultat a été atteint avec les crédits de fonctionnement alloués à la DCAF par le RUO Coordination administrative

Résultat annuel effectivement atteint N° 3 : les 55 % d'avancement correspondantes à :

- la révision à 100% de la liste électorale biométrique;
- la réalisation à 30 % de l'Etat civil, c'est une longue opération qui concerne les grands registres des personnes physiques (gabonaises et étrangères) ce sont les données relatives à la personne physique (identité, localisation etc.). Les 30 % représente la phase II version 2 concernant les logiciels. Il reste les actions sur le terrain ;
- le troisième volet concerne les titres sécurisés (CNI avec puces à multiservice avec tous les renseignements, passeports biométriques, carte professionnelle à puce). Le taux de réalisation est en conséquence de 35 %.

Les actions encore à mener

- Organiser un point focal pilotage des objectifs et des projets auprès de chaque RPROG ;
- Suivre la mise en œuvre du langage managérial dans tous les programmes ;
- Définir le tableau de bord de chaque programme à partir des indicateurs figurant dans le PAP ;
- Organiser les chantiers de modernisation en mode projet ;
- Concevoir les supports de formation ;
- Organiser les formations.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
2.136 Administration territoriale	20 625 331 030	41 473 398 691	20 848 067 661	20 625 331 030	41 473 398 691	20 848 067 661
2.136.1 Gestion et coordination de l'administration du territoire	19 441 167 500	40 698 164 347	21 256 996 847	19 441 167 500	40 698 164 347	21 256 996 847
2.136.2 Gestion des frontières	209 340 000	199 791 000	- 9 549 000	209 340 000	199 791 000	- 9 549 000
2.136.2 Vie démocratique	974 823 530	575 443 344	- 399 380 186	974 823 530	575 443 344	- 399 380 186
2.143 Décentralisation	6 752 553 364	8 708 710 249	1 956 156 885	6 752 553 364	8 708 710 249	1 956 156 885
2.143.1 Elaboration de la stratégie et pilotage de la politique de décentralisation	169 372 800	148 048 714	- 21 324 086	169 372 800	148 048 714	- 21 324 086
2.143.2 Assistance aux collectivités locales	6 583 180 564	8 560 661 535	1 977 480 971	6 583 180 564	8 560 661 535	1 977 480 971
2.150 Prévention et gestion des catastrophes	152 043 600	141 948 790	- 10 094 810	152 043 600	141 948 790	- 10 094 810
2.150.1 Prévention et réduction des risques des catastrophes	112 537 600	105 202 990	- 7 334 610	112 537 600	105 202 990	- 7 334 610
2.150.2 Gestion des catastrophes	39 506 000	36 745 800	- 2 760 200	39 506 000	36 745 800	- 2 760 200
2.157 Pilotage et Soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité	22 084 940 520	932 927 257	- 21 152 013 263	22 084 940 520	932 927 257	- 21 152 013 263
2.157.1 Pilotage de la stratégie ministérielle	357 011 000	300 758 165	- 56 252 835	357 011 000	300 758 165	- 56 252 835
2.157.2 Coordination administrative	21 727 929 520	632 169 092	- 21 095 760 428	21 727 929 520	632 169 092	- 21 095 760 428
Total pour la mission	49 614 868 514	51 256 984 987	1 642 116 473	49 614 868 514	51 256 984 987	1 642 116 473

Explication des principaux écarts :

Globalement, la mission « Administration du Territoire » a bénéficié d'une dotation de 49 614 868 514 FCFA qui a été exécutée à hauteur de 51 256 984 987 FCFA, soit taux d'exécution de 103,31%.

Le dépassement de 3,31% par rapport à l'autorisation parlementaire (soit 1 642 116 473 FCFA), est plus marqué au niveau du programme « Administration territoriale » qui a reçu des transferts des crédits de 20 848 067 661 FCFA pour la couverture des dépenses liées aux élections à venir.

Par contre, cette surconsommation est atténuée par le faible niveau d'exécution du programme « Pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité » en raison de l'inscription dans ce programme des crédits de la solde permanente qui dont l'exécution reste centralisée au niveau du Ministère du Budget.

D'une manière générale, l'exécution de la mission par programme se présente comme suit :

Programme « Administration territoriale » : pour une dotation de 20 625 331 030 F CFA ouverte dans la LFR 2015, ce programme a été exécuté en dépassement de 20 848 067 661 FCFA pour atteindre à 41 473 398 691 FCFA, soit un taux d'exécution de 201,08%. Ce dépassement s'explique, comme rappelé ci-dessus, par les transferts reçus pour pallier aux dépenses liées aux élections.

Programme « Décentralisation » : ouverts à hauteur de 6 752 553 364 F CFA dans la LFR 2015, ces crédits ont été exécutés pour un montant de 8 708 710 249 FCFA, en dépassement de 1 956 885 FCFA par rapport à l'autorisation parlementaire, soit un taux d'exécution de 128,97%.

Le **programme « Pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité »** a exécuté un montant de 932 927 257 FCFA contre une dotation de 22 084 940 520 F CFA prévu dans la LFR 2015, soit un taux d'exécution de 4,22%. Ce faible niveau d'exécution correspond à la main d'œuvre non permanente du programme étant donné que la différence de 95,88% de la dotation (soit 21 152 013 263 FCFA) correspond à la masse salariale encore exécutée de façon centralisée.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
2.136	Administration territoriale	20 625 331 030	41 473 398 691	20 848 067 661	20 625 331 030	41 473 398 691	20 848 067 661
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	1 190 834 000	1 193 785 000	2 951 000	1 190 834 000	1 193 785 000	2 951 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 687 400 824	8 238 562 140	6 551 161 316	1 687 400 824	8 238 562 140	6 551 161 316
	Titre 4. Dépenses de transfert	12 897 096 206	11 650 051 551	- 1 247 044 655	12 897 096 206	11 650 051 551	- 1 247 044 655
	Titre 5. Dépenses d'investissement	4 850 000 000	20 391 000 000	15 541 000 000	4 850 000 000	20 391 000 000	15 541 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
2.143	Décentralisation	6 752 553 364	8 708 710 249	1 956 156 885	6 752 553 364	8 708 710 249	1 956 156 885
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	21 012 000	19 410 000	- 1 602 000	21 012 000	19 410 000	- 1 602 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	265 000 000	215 867 063	- 49 132 937	265 000 000	215 867 063	- 49 132 937
	Titre 4. Dépenses de transfert	2 806 541 364	8 473 433 186	5 666 891 822	2 806 541 364	8 473 433 186	5 666 891 822
	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 660 000 000	-	- 3 660 000 000	3 660 000 000	-	- 3 660 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
2.150	Prévention et gestion des catastrophes	152 043 600	141 948 790	- 10 094 810	152 043 600	141 948 790	- 10 094 810
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	13 062 000	13 671 000	609 000	13 062 000	13 671 000	609 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	126 981 600	117 477 790	- 9 503 810	126 981 600	117 477 790	- 9 503 810
	Titre 4. Dépenses de transfert	12 000 000	10 800 000	- 1 200 000	12 000 000	10 800 000	- 1 200 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
2.157	Pilotage et Soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité	22 084 940 520	932 927 257	- 21 152 013 263	22 084 940 520	932 927 257	- 21 152 013 263
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	21 116 308 000	100 823 500	- 21 015 484 500	21 116 308 000	100 823 500	- 21 015 484 500
	Titre 3. Dépenses de biens et services	733 437 520	646 286 757	- 87 150 763	733 437 520	646 286 757	- 87 150 763
	Titre 4. Dépenses de transfert	235 195 000	185 817 000	- 49 378 000	235 195 000	185 817 000	- 49 378 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour la mission		49 614 868 514	51 256 984 987	1 642 116 473	49 614 868 514	51 256 984 987	1 642 116 473
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	22 341 216 000	1 327 689 500	- 21 013 526 500	22 341 216 000	1 327 689 500	- 21 013 526 500
	Titre 3. Dépenses de biens et services	2 812 819 944	9 218 193 750	6 405 373 806	2 812 819 944	9 218 193 750	6 405 373 806
	Titre 4. Dépenses de transfert	15 950 832 570	20 320 101 737	4 369 269 167	15 950 832 570	20 320 101 737	4 369 269 167
	Titre 5. Dépenses d'investissement	8 510 000 000	20 391 000 000	11 881 000 000	8 510 000 000	20 391 000 000	11 881 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Titre 2- dépense de personnel : les crédits ouverts sur ce titre en LFR 2015 s'élèvent à 22 341 216 000 F CFA. Ils ont été exécutés pour 1 327 689 500 FCFA, soit un taux d'exécution de 5,94% correspondant à la main d'œuvre de la mission.

Par contre, l'écart de 21 013 526 500 FCFA correspond à la masse salariale de toute la mission qui, bien qu'inscrite dans le programme pilotage et soutien, a été exécutée de façon centralisée au Ministère du budget.

Titre 3- Dépenses de biens et services : ce titre a bénéficié en ouverture de la LFR d'un montant de 2 812 819 944 FCFA exécuté à 9 218 193 750 F CFA, soit un taux d'exécution de 327,72%.

Ce dépassement de 227,72% par rapport à l'autorisation parlementaire et correspondant à 6 405 373 806 FCFA est lié aux mouvements de crédits dont a bénéficié le Ministère de l'Administration du Territoire dans la perspective des élections présidentielles et législatives à venir.

Titre 4- Dépenses de transfert : les crédits ouverts s'élèvent à 15 950 832 570 F CFA dans la LFR 2015. Ils ont été exécutés pour 20 320 101 737 F CFA, en dépassement de 4 369 269 167 FCFA, soit un taux d'exécution de 127,39%. Ce dépassement est également tributaire des transferts de crédits dont a été bénéficiaire le ministère en charge de l'Administration du territoire pour la préparation des élections à venir.

Titre 5- Dépenses d'investissement : l'investissement a été autorisé à 8 510 000 000 F CFA dans la LFR 2015 mais exécuté à 20 391 000 000 FCFA, en dépassement de 11 881 000 000 FCFA, soit un taux d'exécution 239,61%. Le dépassement constaté de l'autorisation parlementaire s'explique exclusivement par des transferts reçus pour faire face aux dépenses liées aux élections.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Missions		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
2	Administration du territoire	49 614 868 514	- 26 501 385 531	28 143 502 004	51 256 984 987
2.13 6	Administration territoriale	20 625 331 030	- 1 624 519 841	22 472 587 502	41 473 398 691
2.14 3	Décentralisation	6 752 553 364	- 3 714 148 617	5 670 305 502	8 708 710 249
2.15 0	Prévention et gestion des catastrophes	152 043 600	- 10 703 810	609 000	141 948 790
2.15 7	Pilotage et Soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité	22 084 940 520	- 21 152 013 263	-	932 927 257

Explication des principaux mouvements :

Globalement, la mission « Administration du Territoire » a bénéficié d'une dotation de 49 614 868 514 FCFA qui a été exécutée à hauteur de 51 256 984 987 FCFA, soit écart de 1 642 116 473 F CFA correspondant à un taux d'exécution de 103,31%.

Ce dépassement est lié à des mouvements bénéficiaires au profit de la mission pour 28 143 502 004 F CFA contre 26 501 385 531 F CFA sorties au profit d'autres missions soit une variation nette de 1 642 116 473 FCFA.

D'une manière générale, les mouvements de la mission par programme se présente comme suit :

Programme « Administration territoriale » : pour une dotation de 20 625 331 030 F CFA ouverte dans la LFR 2015, ce programme a été exécuté en dépassement de 20 848 067 661 FCFA pour atteindre 41 473 398 691 FCFA, soit un taux d'exécution de 201,08%. Ce dépassement s'explique par les mouvements reçus de 22 472 587 502 F CFA contre 1 624 519 841 F CFA sortie du programme.

Programme « Décentralisation » : ouverts à hauteur de 6 752 553 364 F CFA dans la LFR 2015, ces crédits ont été exécutés pour un montant de 8 708 710 249 FCFA, en dépassement de 1 956 885 FCFA par rapport à l'autorisation parlementaire, soit un taux d'exécution de 128,97%. Ce dépassement s'explique par les mouvements reçus de 5 670 305 502 F CFA contre 3 714 148 617 F CFA sortie du programme.

Le **programme « Pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité »** a exécuté un montant de 932 927 257 FCFA contre une dotation de 22 084 940 520 F CFA prévu dans la LFR 2015, soit un taux d'exécution de 4,22%. Ce faible niveau d'exécution correspond à la main d'œuvre non permanente du programme étant donné que la différence de 21 152 013 263 FCFA (soit 95,88%) correspond à la masse salariale transférée à la mission gestion des finances publiques.

PROGRAMME ADMINISTRATION TERRITORIALE

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le Programme Administration territoriale a pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre la politique publique en matière d'administration du territoire et d'élections ainsi que des libertés publiques.

Il est notamment chargé de :

- la coordination de l'activité des unités territoriales déconcentrées et décentralisées (gouvernorats, préfectures, sous-préfecture, conseils départementaux et conseils communaux) ;
- la gestion des opérations électorales ;
- la reconnaissance légale des structures associatives et partis politiques ;
- la délimitation des circonscriptions administratives ;
- la délimitation et la gestion des frontières.

Le programme est placé sous la responsabilité du Directeur Général de l'Administration du Territoire (DGAT), responsable de programme. Les deux entités administratives qui composent le programme sont la Direction Générale de l'Administration du Territoire(DGAT) et la Direction Générale des Elections et des Libertés Publiques (DGELP).

Le programme Administration territoriale doit être en articulation avec le programme Police Nationale, le programme Intégration Africaine, Coopération Internationale et le programme Affaires Etrangères.

En outre, Le programme Administration territoriale doit être en cohérence avec :

- la Commission Nationale Autonome et Permanente(CENAP) ;
- la Commission Nationale pour la Protection des Données à Caractère Personnel (CNPDCP) ;
- l'Agence Nationale des Infrastructures Numérique et des Fréquences(ANINF)

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme Administration Territoriale comprend trois actions : Gestion et coordination de l'Administration du Territoire, Gestion des frontières, Vie démocratique.

ACTION N° 1 : Gestion et coordination de l'administration du territoire

Cette action, portée par la DGAT (Direction de l'Administration Générale, Direction de l'Administration territoriale) comprend les principales activités suivantes :

- représentation de l'Etat sur l'ensemble du territoire ;
- coordination des circonscriptions administratives ;
- application des textes législatifs et réglementaires en matière d'administration territoriale ;
- signature des laissez-passer mortuaires ;
- délivrance des autorisations d'achat et vente d'armes, des mains levées de cautions électorales et de rapatriement, des jeux de hasard et société de gardiennage, d'exhumation et d'inhumation dans les concessions familiales ;
- délimitation et le découpage du territoire ;
- gestion de l'information territoriale.

ACTION N° 2 : Gestion des frontières

Cette action, portée par la DGAT (Commission Nationale des Frontières) comprend les principales activités suivantes :

- application des textes législatifs et réglementaires ;
- arbitrage des contentieux frontaliers.

ACTION N° 3 : Vie démocratique

Cette action, portée par la DGELP, comprend les principales activités suivantes :

- application des textes législatifs et réglementaires ;
- délimitation des circonscriptions électorales ;
- gestion des opérations électorales ;
- mise à jour du fichier électoral ;
- dressage de la liste électorale ;
- production et distribution des cartes d'électeurs ;
- commande et gestion du matériel électoral ;
- formation des agents électoraux ;
- instruction civique des électeurs en matière de vote ;
- reconnaissance légale des structures associatives, partis politiques, et confessions religieuses ;
- traitement des demandes d'autorisation des réunions publiques ;
- gestion du fichier des ONG, partis politiques, syndicats, fondations et confessions religieuses ;

ANALYSE STRATEGIQUE DU CONTEXTE ET DU CHAMP DU PROGRAMME

Parmi les éléments de contexte qui impactent le programme Administration territoriale, il faut noter :

- le poids croissant des nouvelles technologies (par exemple, l'introduction de la biométrie dans le processus électoral et l'état civil) ;
- le développement de logiques d'action plus collectives au sein de la population (multiplication des demandes de reconnaissance d'associations, croissance des demandes d'autorisations de réunions publiques), l'autonomisation et la structuration progressives de la société civile ;
- des engagements internationaux de plus en plus impactant (en matière de vie démocratique notamment)
- l'intérêt croissant des médias pour les actions relevant du programme (élections, vie associative, réunions publiques...);
- d'une façon générale, la forte augmentation des demandes des citoyens et usagers vis-à-vis de l'administration.

Les attentes de la population et de la société civile vis-à-vis du programme sont principalement les suivantes :

- la proximité des administrations avec les administrés ;
- la communication avec les populations ;
- une information plus précise sur les réglementations applicables ;
- le conseil et l'accompagnement des usagers dans le cadre de leurs demandes ;
- un traitement plus rapide des demandes des citoyens / usagers.

Les autorités politiques attendent de l'action du programme, pour leur part :

- la restauration de l'image et de l'autorité de l'Etat à l'intérieur du pays, à travers la modernisation des moyens et outils de travail dans les gouvernorats, préfectures et sous-préfectures ;
- une transparence sans faille dans toutes les opérations électorales ;
- un contrôle strict des armes et munitions en circulation ainsi que des sociétés privées de sécurité ;
- une délimitation et une démarcation précises des frontières du pays ;
- une coordination efficace des différents services de l'Etat opérant aux frontières.

D'ores et déjà, plusieurs points forts peuvent être mis à l'actif des pouvoirs publics dans le champ du programme :

- une amélioration des procédures administratives et une meilleure information des usagers sur ces procédures (débits de boisson, laissez-passer mortuaires, création d'associations, armes...) ;
- une déconcentration partielle des décisions d'autorisation concernant les débits de boisson ;
- le renforcement de la qualité des listes électorales (nouvelle application informatique) et le traitement des réclamations des électeurs ;
- le lancement d'une opération de recensement et de classification des associations ;
- le lancement de la mise aux normes des bureaux et résidences de commandement ;
- un début de modernisation des outils de travail au niveau central et déconcentré (informatisation) ;
- le lancement du projet IBOGA (introduction de la biométrie dans la gestion de l'état civil et le processus électoral).

Reste cependant un certain nombre de difficultés et insuffisances à traiter, notamment :

- une centralisation encore excessive des autorisations administratives ;
- une information des usagers qui reste encore globalement insuffisante ;
- l'absence de dématérialisation des procédures ;
- des délais de réponse aux usagers encore très longs (création des associations, délivrance des licences administratives) ;
- l'absence de structure administrative dédiée au domaine d'action « Libertés publiques » ;
- des procédures encore à améliorer, le manque de formulaires types et d'outils d'aide à la préparation des dossiers par les usagers ;
- des chevauchements de compétences, des zones de flou ou des problèmes de coordination avec d'autres administrations relevant du Ministère de l'Intérieur ou d'autres Ministères : délimitation des frontières (DGAT / Affaires étrangères), contrôle des sociétés de gardiennage et de sécurité (DGAT / Police nationale)...
- une professionnalisation encore insuffisante des personnels de commandement due notamment au non-respect des critères de nomination et à l'absence de formation continue de ces personnels ;
- des systèmes d'information et de gestion à moderniser aux différents niveaux de commandement.

ENJEUX

- Garantir l'exercice effectif des libertés publiques et des droits démocratiques reconnus par la loi et promouvoir la tranquillité publique ;
- Pouvoir disposer de frontières claires et admises par l'ensemble des pays limitrophes ;
- Assurer un pilotage et une coordination efficace de l'action des Gouvernorats, Préfectures et Sous-préfectures.

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Sur la période 2014-2017, avoir réussi à améliorer l'encadrement des débits de boisson et des dépôts des armes et munitions civiles

OBJECTIF N°2 : D'ici à fin 2017, être parvenu à améliorer le traitement des demandes d'associations

OBJECTIF N°3 : D'ici à fin 2017, être parvenu à mettre en œuvre le projet IBOGA (l'état civil)

OBJECTIF N°4 : Sur la période 2014-2017, avoir réussi à améliorer le niveau de civisme électoral

OBJECTIF N°5: Sur la période 2014-2017, avoir réussi à élaborer un projet de règlement pour les litiges frontaliers

OBJECTIF N° 6: Sur la période 2014-2017, avoir réussi à fiabiliser les limites géographiques des circonscriptions administratives

OBJECTIF N° 7: D'ici à fin 2017, avoir développé les compétences des agents de l'administration sur programme

OBJECTIF N° 8: D'ici à fin 2017, avoir mis aux normes les résidences et bâtiments des personnels de commandement

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 1 : Sur la période 2014-2017, avoir réussi à améliorer l'encadrement des débits de boisson et des dépôts des armes et munitions civiles.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Encadrement de l'activité des débits de boisson notamment par l'alimentation, et l'exploitation du fichier existant des débits de boisson à Libreville
- Résultat annuel N°2 : Mise en place d'un fichier d'un dépôt d'armes et munitions à Libreville

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Les listes des débits de boissons, des armes et munitions civiles sont entièrement élaborées
- Résultat annuel N°2 : Le fichier d'un dépôt d'armes et munitions à Libreville n'est pas encore mis en place cependant le logiciel de gestion est en cours d'élaboration

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Avancement de la mise en place du fichier des débits de boissons	%	0	5%	25	30	+ 5	50	100
Nombre de débits de boissons enregistrés dans le fichier	nombre	0		1000	89	- 911	2000	4000
Nombre de licences administratives accordées	Nombre	0	20	40	19	- 21	150	200
Avancement de la mise en place du fichier de dépôts d'armes et munitions	%	0%	0%	50	40	- 10	75	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : les actions suivantes ont été conduites : la prise en compte des structures existantes, la mise en place des équipes et la préparation des supports du recensement, le début d'élaboration des logiciels avec l'ANINF

Résultat annuel N°2 : les actions suivantes ont été conduites : la prise en compte des structures existantes, la mise en place des équipes et la préparation des supports du recensement et le début d'élaboration des logiciels avec l'ANINF

Difficultés :

Les enquêtes de terrain n'ont pas pu être effectuées. La mise en œuvre de cet objectif s'est heurtée à des difficultés organisationnelles et opérationnelles. Par ailleurs, malgré les deux communiqués diffusés (Gabon Télévision et Radio Gabon) à l'endroit des exploitants des débits de boissons et des dépôts d'armes et munitions leur demandant de venir se faire enregistrer dans nos services, nous n'avons pas obtenu le résultat escompté. Cet objectif a nécessité les dépenses suivantes : **1.187.095** FCFA soit 450.000 FCFA de carburant, 443.217 FCFA de fournitures informatiques, 293.878 FCFA pour les fournitures de bureau. Aucune dépense engagée concernant l'objectif n'a été payé à ce jour.

Pour l'atteinte des résultats attendus, il est nécessaire de déployer des équipes d'enquêteurs sur le terrain. Nous pouvons considérer que l'atteinte de l'objectif est en bonne voie parce que la préparation de l'enquête est faite et que nous travaillons avec l'ANINF sur la production d'un logiciel qui aidera à une meilleure gestion des données à recueillir, à condition que le recensement se fasse effectivement.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 : D'ici à fin 2017, être parvenu à améliorer le traitement des demandes d'association.

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Actualiser ou élaborer les textes dans le champ associatif.
- Résultat annuel N°2 : Rendre opérationnelle la structure en charge des associations (1 direction et 3 services)

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 4 textes ont été élaborés dans le champ associatif
- Résultat annuel N°2 : la structure en charge des associations est créée mais n'est pas encore pourvue en moyens

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Écart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de projets de textes législatifs actualisés ou élaborés dans le champ associatif	Projet de texte			4	4	0	2	7
Délai moyen de réponse définitive aux nouvelles demandes de reconnaissance d'associations	Mois			12	N/A	N/A	12	6
Nombre d'associations enregistrées dans la base de données	Association			600	N/A	N/A	700	750

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Les 4 textes élaborés dans le champ du programme sont :

- le projet de texte visant à modifier la loi 35/62 du 10 décembre 1962, relative aux associations était prêt en juillet 2015 (Secrétariat Général du Gouvernement et Conseil d'État). Ce texte est destiné à améliorer la gestion des Associations ;
- le décret 0343/2015 du 3 juillet 2015, portant création et organisation de la Direction Générale des Élections et des Libertés Publiques(DGELP). Ce texte rattache le traitement des Associations et des Élections à la DGELP ;
- la loi n° 24/96 du 6 juin 1996 relative aux partis politiques ;
- la loi n° 48/60 sur les réunions publiques.

Les 5 projets de texte ont été rédigés avec l'aide de la Commission Ministériel des Textes malgré l'absence des moyens de fonctionnement en participant assidument aux multiples séances de travail au Ministère, au SGG, au Conseil d'État et/ou au Parlement. Cette Commission a fonctionné sans ressource matérielle. Ce travail de rédaction concerne tous les projets de texte du ministère.

Résultat annuel N°2 :

La structure en charge des associations est créée (la Direction des Partis Politiques, Associations et Liberté de Culte). Aucun responsable n'a pu être nommé dans cette nouvelle structure. Nous avons un service courrier qui reçoit tous les dossiers concernant le domaine des Associations (partis politiques, associations civiles, associations religieuses) mais le traitement s'effectue encore au Secrétariat Général. Par conséquent la structure est non opérationnelle. Nous avons travaillé en nombre réduit pour l'atteinte de l'objectif et avons engagé pour progresser vers les objectifs le montant de 29 497 444 FCFA soit 4 938 698 FCFA pour l'entretien et la réparation des véhicules, 10 500 000 FCFA de carburant, 14 058 746 FCFA de fournitures de bureaux.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 : D'ici à fin 2017, être parvenu à mettre en œuvre le projet IBOGA (Etat-Civil)

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : être parvenu à déployer l'état civil numérique, biométrique, centralisé sur l'ensemble du territoire
- Résultat annuel attendu 2 : préparer les élections 2015 et 2016

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : le déploiement national de l'état civil numérique, biométrique n'a pas été déployé sur l'ensemble du territoire
- Résultat annuel N°2 : la préparation des élections 2015 et 2016 a été effective

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement du déploiement national	%			25%	0	-25%	50%	100%
Taux d'avancement de la préparation des élections 2015	%			100%	100%	0%	-	
Taux d'avancement de la préparation des élections 2016	%			50%	50%	0%	100%	

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

L'état civil numérique, biométrique, centralisé n'a pas pu être déployé sur l'ensemble du territoire parce que la révision de la liste électorale de 2015 a été traitée par les mêmes acteurs qui s'occupent de l'Etat civil.

Même si l'état civil numérique, biométrique, centralisé n'a pas pu être déployé sur l'ensemble du territoire, les actions suivantes ont tout de même été menées :

- la spécification sur la Version Etat civil n°2 a été produite;
- le document d'orientation sur l'Etat civil a été produit;
- l'exposé des motifs sur l'Etat civil a été produit;
- le projet de lois (des personnes physiques) a été élaboré ;
- le projet de loi (introduction d'un état civil) a été élaboré ;
- le projet de loi (organisation de l'Etat civil) a été élaboré ;
- le procès-verbal de livraison (chantier déploiement)
- la présentation Générale de la stratégie (chantier de déploiement)
- la stratégie de déploiement a été arrêtée ;
- la stratégie de reprise de l'existant a été fixée ;
- la stratégie de formation a été définie ;
- le 11^{ème} Symposium sur le développement de la statistique en Afrique a été organisé.

Résultat annuel N°2 :

Toutes les élections partielles de 2015 se sont déroulées sans problème particulier. Le matériel électoral et la communication étaient au point. La révision de la liste nationale électorale a bien été effectuée en 2015. La préparation des élections de 2016 est en bonne voie.

Pour 2016, la révision de la liste électorale entreprise depuis le 18 janvier s'est déroulée et terminée en permettant la collecte de toutes les données nécessaires. La saisie des données des carnets, l'acquisition de l'ensemble des données des kits et leur traitement centralisé va nous permettre bientôt d'avoir la liste électorale 2016. Elle doit être prête pour l'élection présidentielle et les élections législatives. L'affichage des listes, la distribution des cartes d'électeur et la communication suivront.

Les résultats de cet objectif stratégique n°3 de l'Action 3 (Vie démocratique) sont tributaires du financement et du fonctionnement du projet IBOGA. Un fonctionnement régulier de l'ensemble des organes de ce grand projet est à même d'accélérer la réalisation des objectifs.

En effet, nous avons travaillé à l'atteinte de l'objectif ce qui nous a conduit à engager le montant de 38 172 650 FCFA soit 12 036 550 FCFA pour les fournitures de bureau, 18 000 000 FCFA de carburant, 8 136 100 FCFA pour l'entretien et la réparation des véhicules.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 4 : Sur la période 2014-2017, avoir réussi à améliorer le niveau de civisme électoral.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : organiser une campagne de sensibilisation
- Résultat annuel attendu 2 : former les agents enrôleurs

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : une action de sensibilisation a été réalisée en 2015
- Résultat annuel N°2 : seuls 500 agents enrôleurs ont été formés en 2015 sur les 2500 agents prévus

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'actions de sensibilisation	<i>nombre</i>			1	0	-1	1	
Nombre d'agents enrôleurs formés	<i>nombre</i>		2900	2500	500	- 2000	NC	
Variation du nombre de votants	%	60			N/A		80	
Variation du nombre de recours sur la liste électorale	%	0,3			N/A			
Variation du nombre de recours sur le comportement	%	?			N/A			

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Une campagne de sensibilisation à l'enrôlement sur la liste nationale électorale et à la participation aux scrutins à venir a accompagné la campagne d'enrôlement de 2015. Elle était essentiellement faite sur les radios et la télévision tout au long des 45 jours de la durée de l'enrôlement. Le coût de la campagne n'a pas été financé par les crédits budgétaires du programme. La période la révision est de 45 jours selon la loi 7/96 avec possibilité d'une prorogation de 5 jours si le gouvernement le souhaite.

La Direction de la Formation et de l'Action Citoyenne n'a qu'un seul agent le Directeur de la Formation. Les 2 services qui composent cette structure ne sont pas pourvus en ressources humaines. On peut s'attendre à ce que le Service Formation et le Service Action Citoyenne soit rapidement pourvu de personnel à la hauteur de la tâche à accomplir.

Résultat annuel N°2 :

L'opération de 2015 s'appuie sur la campagne de grande ampleur de 2013 qui a vu l'entrée en vigueur de la biométrie. Il ne s'agit plus d'un enrôlement initial mais d'une révision de la liste électorale, opération permettant de mettre à jour le fichier électoral. Dès lors, la formation concernait moins d'agents puisque l'enrôlement visait un nombre réduit des citoyens. C'est pourquoi l'opération a été redimensionnée pour tenir compte de la taille de la population à enrôler, la révision de la liste électorale est une opération qui permet de mettre à jour le fichier électoral, La difficulté la plus grande est le travail en flux tendu par rapport aux moyens à mettre en œuvre lors des campagnes d'enrôlement. Les retards de paiement risquent toujours de ruiner les efforts d'organisation des opérations.

Cet objectif a vu la participation de plusieurs acteurs sur les opérations d'enrôlement avec plusieurs missions d'enquête, de sensibilisation, de formation des personnels de commandement et des agents enrôleur ainsi que l'organisation des élections partielles pour un montant de 223 773 250 FCFA soit 197 660 000 FCFA d'enquête, de sensibilisation, de formation des personnels de commandement et les agents enrôleurs, d'organisation des élections partielles et 26 113 250 FCFA de frais de déplacement ce qui nous a permis de silloner les provinces, les départements et les districts.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 5 : Sur la période 2014-2017, avoir réussi à élaborer un projet de règlement pour les litiges frontaliers.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : être parvenu à régler le litige frontalier gabono-congolais
- Résultat annuel attendu 2 : entamer un processus de démarcation

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : règlement d'une partie essentielle du litige frontalier gabono-congolais
- Résultat annuel N°2 : 7 actions de démarcation avec le Congo et 6 actions dans le processus de démarcation avec le Cameroun réalisées

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans le processus de règlement des litiges frontaliers gabono-congolais	%			50%	50%	0%	75%	100%
Taux d'avancement dans le processus de démarcation	%			35%	35%	0%	75%	100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 :

Le règlement d'une partie essentielle du litige frontalier gabono-congolais a consisté à l'organisation de :

- la commission mixte des experts de frontières Gabon-Congo au Congo (Ouessou) du 16 au 17 octobre 2015 ;
- la missions de reconnaissance avec marquage des sites géographiques de référence à la frontière Gabon-Congo du 28 octobre au 15 novembre 2015 aux zones litigieuses dans la Province de la Ngounié (site de l'ancien village Moupiki ; confluent Ngounié occidentale-Ngounié orientale ; confluent Ngounié-Moualou ; pont sur la Ngounié au voisinage du village Rébé ; positionnement de la ville de Malinga et du pont de la Molo) et dans la Province de la Nyanga (zone litigieuse du Mont Fouari ; de la source de la Dola au confluent Nyanga-Mougafi ou Moufouti ; zone litigieuse des sources de la Douli, bassin de la Nyanga dans la zone litigieuse des sources de la Douli, du poste militaire Koubia au fleuve Nyanga dans les environs des villages Dilemba, « ex-Ndendi » et Rinazala à l'ancienne scierie et à l'ancien bac de franchissement de la Nyanga) ;
- la mission conjointe de terrain des experts de frontières du Gabon et du Congo du 28 décembre 2015 au 20 janvier 2016 dans les zones litigieuses des Provinces gabonaises de la Ngounié et de la Nyanga pour résolution définitive des litiges ;
- la mission conjointe des experts du Gabon et du Congo à la frontière Nord Est du Gabon (Ogooué Ivindo) programmée pour le mois de février 2016, avec financement exercice 2015, reportée, pour cas de force majeure (campagne et élection présidentielle au Congo) ;

Par ailleurs, les litiges frontaliers Gabon-Congo suivant sont résolus : zone Djouah, site de l'ancien village Moupiki, confluent Ngounié occidentale-Ngounié orientale, zone de la lagune Mbanio.

En outre, les litiges frontaliers Gabon-Congo suivant sont en voie de résolution à très court terme : la zone du Mont Fouari (nouveau tracé déjà esquissé) ; reconnaissance pour la première fois par la Partie congolaise de la territorialité gabonaise des lieux d'implantation des villages congolais sources du litige frontalier dans la zone des sources de la Douli. La solution du litige sera effective à la prochaine rencontre ad hoc.

Par contre, la résolution du litige né de l'occupation de territoires gabonais par le Congo dans la Province du Haut-Ogooué fait partie des objectifs des années 2016 à 2017 (la reprise des pourparlers y relatifs est déjà décidée). L'ouverture est désormais possible des pourparlers sur la délimitation de la frontière maritime Gabon-Congo.

Résultat annuel N°2 :

Les 7 actions de démarcation avec le Congo :

- Reconnaissance et le relevé des coordonnées géographiques des sites de référence et des points litigieux ont été effectués en totalité à la frontière sud du Gabon de la source du fleuve Nyanga à l'extrême sud à l'embouchure de la rivière Tchikouma et à l'embouchure de la lagune Mikoundji ;
- Préparation des dossiers relatifs à l'exécution des missions de terrain, à l'organisation des Commissions mixtes, des Commissions ad hoc des frontières et des Commissions de sécurité transfrontalière ;
- Conditionnement des matériels roulants et techniques à disposition ;
- Constitution du noyau des experts ;
- Mise à niveau des connaissances des experts ;
- Commémoration de la Journée Africaine des Frontières, « édition 2015 » ;
- Organisation d'un séminaire pour la mise à niveau des connaissances des experts et des personnes ressources ainsi que du personnel du Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières.

Les 6 actions de démarcation avec le Cameroun :

- Organisation de la commission ad hoc des frontières Gabon-Cameroun à Libreville, du 17 au 19 décembre 2015 (financement exercice 2015) ;
- Mission conjointe des experts du Gabon et du Cameroun à la frontière (mission initialement prévue pour 2015 avec financement exercice 2015).
- Reprise des pourparlers suspendus de fait depuis 1997 ;
- Liquidation du différend né de la construction par le Gabon du pont sur la rivière Kyé (au lieu-dit Méyokyé) ;
- Consensus sur la reconnaissance et la démarcation de la frontière Gabon-Cameroun (missions conjointes à la frontière décidées ; la première à l'initiative du Gabon est prévue pour mai 2016 ;
- Les besoins en financement des actions, missions, et opérations de la Commission Nationale des Frontières au titre de l'année 2016, activités mises en œuvre par le Secrétariat Permanent de la Commission Nationale des Frontières, ont fait l'objet d'une estimation dans un document portant le n° 122/MIDSHP/CAB/CNF-CMSP en date du 08 décembre 2015. Ce document, dont une copie est ici jointe, a été mis à la disposition des Responsables de la chaîne managériale de la budgétisation par objectifs de programme (BOP).

Le montant qui a permis la réalisation des treize activités (13) de cet objectif est de 191 805 000 FCFA

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 6 : Sur la période 2014-2017, avoir réussi à fiabiliser les limites géographiques des circonscriptions administratives.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel attendu N°1 : avoir réussi à fiabiliser les limites géographiques des circonscriptions provinciales

Résultat annuel effectivement atteint

- Résultat annuel N°1 : les limites géographiques des circonscriptions provinciales n'ont pas été fiabilisés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de nouvelles cartes provinciales élaborées	Carte		0	9	0	- 9	15	20
% de circonscriptions administratives dont les limites ont été précisément cartographiées (9 provinces, 49 départements, 26 districts, 195 cantons, 53communes, 60 arrondissements)	%		0	2	0	- 2	3	5

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Le résultat annuel attendu « avoir réussi à élaborer 9 nouvelles cartes provinciales et fiabiliser les limites géographiques des circonscriptions provinciales », n'a pas été atteint en 2015 car le plan d'action élaboré pour ce faire n'a pas pu être exécuté intégralement par le chef de file et son équipe. En effet, nous avons commencé par faire une revue de la stratégie de travail mise en place par le responsable précédent. Ensuite, un inventaire et une production des cartes administratives spécifiques ainsi que la collecte d'un ensemble de textes sur le découpage des circonscriptions administratives ont été effectués. La troisième action, qui consistait à réunir le comité des experts, n'a pas pu être réalisée. Le budget de 2 000 000 FCFA nécessaire pour cela n'a pas pu être alloué à cet objectif.

Au regard des résultats des années 2014 et 2015, compte tenu de la faiblesse des dotations budgétaires allouées ainsi que du rythme de consommation imposé par l'Administration des Finances, l'objectif pluriannuel sur lequel nous nous sommes engagés ne pourra pas être atteint à l'échéance fixé.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 7 : D'ici à fin 2017, avoir développé les compétences des agents de l'administration sur programme.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Renforcer les capacités des membres des conseils locaux, les agents de transmission et les personnels de commandement.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : aucun agent n'a bénéficié d'un renforcement des capacités en 2015

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'agents formés	nombre		0	100	0	-100	100	20

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

En 2015, l'objectif n°7 était relatif au développement des compétences des agents de l'administration sur programme. Le résultat pluriannuel attendu visait à renforcer les capacités des membres des conseils locaux, des agents du service transmissions et des personnels de commandement.

Pour ce faire, il a fallu préalablement procéder au recensement des besoins de ces cibles disséminées à travers le territoire national d'une part, et d'autre part, élaborer une cartographie des structures et des offres de formation, aux fins de signer des partenariats pouvant faciliter le déploiement d'un programme de formation pluriannuel, conformément au plan d'actions y relatif.

Il ressort que les actions ci-après ont été menées :

- émission du message-radio n° 00057/MISPID/SG/DGAT/DTCL du 3 avril 2015 en vue de collecter les besoins des cibles ;
- recherche documentaire sur internet dans le but d'identifier les offres de formation à l'international ;
- consultation de la base de données de la Direction Centrale des Ressources Humaines (DCRH) pour apprécier les offres de formation au plan national.

A ce jour, le recensement des besoins a permis de collecter les desiderata de certains personnels de commandement et des membres des conseils locaux, qui ont effectivement répondu au message-radio susvisé. Ces besoins portent essentiellement sur l'état-civil, la gestion administrative ainsi que sur la gestion budgétaire et comptable.

Toutefois, il convient de souligner que la procédure du message-radio s'est révélée inefficace du fait qu'elle n'a pas permis de collecter l'ensemble des besoins des cibles et que les déplacements sur le terrain n'ont pas été possibles, faute de crédits suffisants.

Quant à la cartographie des structures et des offres de formation, elle est en cours d'élaboration. Il serait souhaitable que les données soient déjà validées par les établissements de formation existants au plan national avant sa finalisation.

En tout état de cause, le résultat annuel n'a pas été atteint du fait des préalables à respecter et de l'insuffisance des crédits alloués pour réaliser les missions de terrain nécessaires.

OBJECTIF STRATEGIQUE N°8 : D'ici à fin 2017, avoir mis aux normes les résidences et bâtiments des personnels de commandement.

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : actualisation des coûts de construction des gouvernorats et résidences de gouverneurs
- Résultat annuel N°2 : mise en œuvre du projet de construction du gouvernorat et de la résidence du gouverneur de l'Ogooué-Maritime.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : l'actualisation des coûts de construction des gouvernorats et résidences de gouverneurs n'a pas été faite
- Résultat annuel N°2 : la mise en œuvre du projet de construction du gouvernorat et de la résidence du gouverneur de l'Ogooué-Maritime est au niveau de l'appel d'offres

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement de l'actualisation des TDR	%		100	NC	NC	NC	/	/
Taux de réalisation du projet de construction du gouvernorat et de la résidence du gouverneur de l'Ogooué-maritime	%		0	30	5	- 25		100

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat N°1 :

Les explications seront fournies par le RPROG ultérieurement.

Résultat N°2 :

Un appel d'offres a été lancé en fin 2015. Il a enregistré huit soumissionnaires. Les dossiers d'appel d'offres retenus ont donné lieu à la signature des conventions dont la validation est en cours à la DGBFIP. En attente de cette validation, l'objectif n'a pas pu être mise en œuvre.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
2.136.1	Gestion et coordination de l'administration du territoire	19 441 167 500	40 698 164 347	21 256 996 847	19 441 167 500	40 698 164 347	21 256 996 847
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	1 183 394 000	1 185 799 000	2 405 000	1 183 394 000	1 185 799 000	2 405 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	826 677 294	7 755 313 796	6 928 636 502	826 677 294	7 755 313 796	6 928 636 502
	Titre 4. Dépenses de transfert	12 581 096 206	11 366 051 551	- 1 215 044 655	12 581 096 206	11 366 051 551	- 1 215 044 655
	Titre 5. Dépenses d'investissement	4 850 000 000	20 391 000 000	15 541 000 000	4 850 000 000	20 391 000 000	15 541 000 000
	Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
2.136.2	Gestion des frontières	209 340 000	199 791 000	- 9 549 000	209 340 000	199 791 000	- 9 549 000
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	7 440 000	7 986 000	546 000	7 440 000	7 986 000	546 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	201 900 000	191 805 000	- 10 095 000	201 900 000	191 805 000	- 10 095 000
	Titre 4. Dépenses de transfert			-	-	-	-
	Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
2.136.2	Vie démocratique	974 823 530	575 443 344	- 399 380 186	974 823 530	575 443 344	- 399 380 186
	Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel			-	-	-	-
	Titre 3. Dépenses de biens et services	658 823 530	291 443 344	- 367 380 186	658 823 530	291 443 344	- 367 380 186
	Titre 4. Dépenses de transfert	316 000 000	284 000 000	- 32 000 000	316 000 000	284 000 000	- 32 000 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
2.136	Administration territoriale	20 625 331 030	41 473 398 691	20 848 067 661	20 625 331 030	41 473 398 691	20 848 067 661
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	1 190 834 000	1 193 785 000	2 951 000	1 190 834 000	1 193 785 000	2 951 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 687 400 824	8 238 562 140	6 551 161 316	1 687 400 824	8 238 562 140	6 551 161 316
	Titre 4. Dépenses de transfert	12 897 096 206	11 650 051 551	- 1 247 044 655	12 897 096 206	11 650 051 551	- 1 247 044 655
	Titre 5. Dépenses d'investissement	4 850 000 000	20 391 000 000	15 541 000 000	4 850 000 000	20 391 000 000	15 541 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Action N°1 : Gestion et coordination de l'administration du Territoire

Les crédits ouverts sur cette action s'élevaient à 19 441 167 500 FCFA. Ils ont été exécutés pour 40 698 164 847 FCFA, soit un dépassement de 21 256 996 84è FCFA.

Cet écart est lié aux transferts et virements de crédits reçus d'autres programmes, notamment dans biens et services et l'investissement.

En effet, les dépenses de biens et services de cette action ont été exécutés à 7 755 313 796 FCFA contre 826 677 294 FCFA ouverts dans la LFR 2015, soit un dépassement de 6 551 161 316 FCFA. Cet écart s'explique notamment par le montant du transfert reçu de la mission « Dotation pour dépenses accidentelles et imprévisibles » de 7 000 000 000 FCFA utilisés pour la révision de la liste électorale.

S'agissant des dépenses de transfert prévues pour 12 881 096 206, elles ont été exécutées à hauteur de 11 366 051 551 FCFA, soit un écart de 1 215 044 655 FCFA. Cet écart s'explique à la fois par la mise en réserve obligatoire de crédits d'un montant de 1 258 109 621 francs CFA mais également par la mise à disposition de 43 064 966 FCFA pour abonder les crédits délégués du Gouvernement de l'Estuaire pour les émoluments des chefferies.

Les dépenses d'investissement de l'Action 1 ont été exécutées en dépassement de 15 541 000 000 francs CFA, s'établissant à 20 391 000 000 FCFA contre une autorisation de 4 850 000 000 FCFA dans la LFR 2015. Ce dépassement s'explique, entre autre, par :

- la levée de la réserve obligatoire pour 727 500 000 FCFA ;
- le transfert de 17 970 007 000 FCFA reçu du Programme « Dotation pour les dépenses accidentelles et imprévisibles » ;
- le virement de 3 111 000 000 FCFA émanant du Programme Décentralisation.

Les dépenses d'investissement ont servi à :

- l'achat de véhicules administratifs dans le cadre de l'organisation des scrutins présidentiel et législatif de 2016 pour un montant de 1 495 000 000 francs CFA ;
- la prise en charge de la deuxième phase de la mise en place des cartes d'électeur biométriques pour un montant de 2 500 000 000 francs CFA ;
- l'allocation d'une subvention à la mairie d'Akanda pour l'acquisition de matériels et d'outillages pour un montant de 90 000 000 francs CFA ;
- l'allocation d'une subvention à la mairie d'Akanda pour l'acquisition d'engins d'un montant de 59 000 000 francs CFA ;
- l'allocation d'une subvention à la mairie d'Akanda pour la réhabilitation et l'équipement de bâtiments pour un montant de 62 000 000 francs CFA ;
- la mise en œuvre du projet IBOGA « Etat Civil Biométrique gabonaise » pour un montant total de 5 917 507 000 francs CFA ;
- des dépenses relatives aux échéances électorales pour un montant de 12 700 000 000 francs CFA ;
- financer de l'investissement des collectivités locales pour un montant de 2 380 000 000 francs CFA.

Enfin, les dépenses de personnel, correspondant uniquement à la main d'œuvre non permanente du programme, ont été exécutées conformément à la prévision. En effet, sur 1 183 394 000 FCFA prévus dans la loi de finances 2015, ces crédits ont été exécutés à 1 185 799 000 FCFA, soit un léger dépassement de 2 405 000 FCFA lié à la revalorisation des salaires des agents de l'Etat intervenue courant 2015.

Action N°2 Gestion des frontières

Pour le niveau de la dépense de personnel inscrite dans l'Action 2, le léger écart de 546 000 francs CFA s'explique essentiellement par les mêmes raisons expliquées ci-dessus relatives à la revalorisation des salaires des agents de l'Etat. En effet, sur 7 440 000 francs CFA prévus dans la LFR 2015, 7 986 000 francs CFA ont été effectivement exécutés.

Pour les dépenses de biens et services, l'écart de 10 095 000 francs CFA non exécuté correspond essentiellement au montant de la réserve obligatoire constituée en début d'année.

Action N°3 Vie démocratique

Pour les dépenses de biens et services (titre 3) de cette action, elles ont été autorisées à 658 823 530 FCFA mais exécutées pour 291 443 344 FCFA, soit un écart de 367 380 186 francs CFA. Cet écart s'explique par la mise en réserve obligatoire des crédits pour 32 941 177 francs CFA et le non engagement de 334 439 010 francs CFA en raison des difficultés techniques rencontrées en cours d'exécution.

S'agissant des dépenses de transfert (titre 4) de l'action, l'écart de 32 000 000 francs CFA correspond à 31 600 000 francs CFA mis en réserve obligatoire et à 400 000 francs CFA de crédits non engagés.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

	Numéro et intitulé du programme et de l'action	Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
2.136	Administration territoriale	20 625 331 030	- 1 624 519 841	22 472 587 502	41 473 398 691
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	1 190 834 000	-	2 951 000	1 193 785 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	1 687 400 824	- 377 475 186	6 928 636 502	8 238 562 140
	Titre 4. Dépenses de transfert	12 897 096 206	- 1 247 044 655	-	11 650 051 551
	Titre 5. Dépenses d'investissement	4 850 000 000	-	15 541 000 000	20 391 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des impacts de chaque transfert :

Plusieurs mouvements ont été effectués au profit du programme pour un montant total de 22 472 587 502 FCFA contre 1 624 519 841 F CFA sortis du programme, soit une variation nette de 20 848 067 661 F CFA.

Ces mouvements se répartissent par titre comme suit :

Titre 2 : le programme a bénéficié d'un transfert d'un montant de 2 951 000 FCFA qui ont servi à couvrir la main d'œuvre non permanente du gouvernorat du Haut-Ogooué, de la Préfecture de MIMONGO et de la préfecture de LEBAMBA

Titre 3 : 6 928 636 502 F CFA ont bénéficié au programme au titre de transfert et virement pour la prise en charge des opérations d'enrôlement. Par contre 377 475 186 sont sortis du programme au profit d'autres programmes.

Titre 4 : 1 247 044 655 F CFA sont sortis du programme au profit d'autre programme.

Titre 5 : mouvements reçus 15 541 000 000 F CFA qui ont essentiellement servi à :

- La prise en charge du règlement de Gemalto pour un montant de 5 895 007 000 FCFA ;
- La prise en charge des élections (révision annuelle de la liste électorale et élections partielles) pour un montant de 8 200 000 000 FCFA.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie							
Agents de catégorie A	310	310	310	0	0	0	310
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie B	180	180	180	0	0	0	180
Permanents							
Non permanents							
Agents de catégorie C	108	108	108	0	0	0	108
Permanents							
Non permanents							
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	598	598	598	0	18	18	616
Main d'œuvre non permanente	479	479	479	0	0	0	479
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	1077	1077	1077	0	0	0	1077

Explication des évolutions :

Il n'y a pas eu de variation en 2015

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Pas d'opérateur au niveau du programme

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	1 190 834 000	1 193 785 000	1 190 834 000	1 193 785 000	- 2 951 000	- 2 951 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2 consommés	1 190 834 000	1 193 785 000	1 190 834 000	1 193 785 000	- 2 951 000	- 2 951 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Le dépassement de 2 951 000 FCFA par rapport aux autorisations du Parlement s'explique par le transfert de crédits reçu de la dotation « Dépenses accidentelles et imprévisibles » pour prendre en compte la décision des autorités de relever les salaires des agents de l'Etat.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LFR		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Gestion et coordination de l'administration du territoire	826 677 294	826 677 294	7 755 313 796	7 755 313 796	6 928 636 502	6 928 636 502
ACTION 2 : Gestion des frontières	201 900 000	201 900 000	191 805 000	191 805 000	-10 095 000	-10 095 000
ACTION 3 : Vie démocratique	658 823 530	658 823 530	291 443 344	291 443 344	-367 380 186	-367 380 186
Total des crédits de titre 3 consommés	1 687 400 824	1 687 400 824	8 238 562 140	8 238 562 140	6 551 161 316	6 551 161 316

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

UO Fonctionnement du Cabinet du DG : sur les crédits disponibles hors réserve obligatoire d'un montant de 19 901 865 francs CFA, seuls 7 418 057 francs CFA ont été exécutés. De ces crédits exécutés, 1 400 000 francs ont servi pour une mission de traitement d'un litige en province, les 6 018 057 restants ayant été affectés au fonctionnement courant des services.

Par contre, 12 483 808 francs CFA n'ont pas pu être engagés pour les raisons suivantes :

- manque d'information du RUO en l'absence de dialogue de gestion au sein du programme ;
- 4 dossiers de dépense d'un montant de 3 760 000 francs CFA n'ont pas pu être engagés après le 22 octobre 2015 en raison de l'indisponibilité de Vectis.

UO Coordination de l'Administration du Territoire : sur les crédits disponibles hors réserve obligatoire d'un montant de 226 877 175 francs CFA, seuls 210 893 749 francs ont été exécutés. Sur ce montant, 4 762 400 francs CFA ont permis la participation à un forum sur les collectivités locales à Paris et 8 855 000 francs CFA ont servi pour une mission de recensement des unités administratives et pour une mission de renforcement des capacités des élus locaux en matière de rédaction d'actes administratifs.

De même, 5 471 349 francs CFA ont servi au fonctionnement courant des services et 191 805 000 francs CFA à la Commission Nationale des Frontières.

Par contre, 15 983 426 francs CFA n'ont pas été engagés. Une dépense de 10 000 000 francs CFA relative à la vie du personnel de commandement n'a pas pu être engagée quelques jours avant la clôture. Un autre dossier de fournitures de 150 000 francs CFA a été rejeté pour non-conformité de la facture. 5 833 426 FCFA n'ont pas été engagés parce que nous n'en avons pas exprimé le besoin.

UO Opérations électorales : sur les crédits disponibles hors réserve obligatoire d'un montant de 250 352 941 francs CFA, seuls 189 032 744 francs CFA ont été exécutés. Ils ont servi à quatre missions au Gabon :

- 1) mission identifier les sites de stockage du matériel électoral dans les 9 provinces 5 691 300 francs CFA ;
- 2) missions de sécuriser les sites de stockage 7 515 000 francs CFA ;
- 3) mission d'organiser 3 élections partielles 10 772 000 francs CFA ;
- 4) missions d'enquête et de sensibilisation 127 400 000 francs CFA auxquels s'ajoutent 29 497 444 francs CFA pour le fonctionnement courant et 8 157 000 francs CFA pour les frais de déplacement.

Le montant de 61.320.197 francs CFA restant n'a pas été engagé faute d'anticipation de la clôture budgétaire qui est intervenue le 9 novembre 2015.

UO Renforcement des capacités : sur les crédits disponibles hors réserve obligatoire d'un montant de 375 529 412 francs CFA, seuls 102 410 600 francs CFA ont été exécutés.

Ces 102 410 600 francs CFA ont servi aux missions au Gabon et à une mission à l'étranger :

1) mission au Gabon 53 762 500 francs CFA pour l'élection partielle du 06/08/15 au 15/08/15 de neuf (9) jours pour (6) missionnaires, et mission d'inspection des sites informatiques provinciaux du 08/10/15 au 19/10/15 de (11) jours pour 9 missionnaires,

2) mission de supervision des opérations d'enrôlement pour un montant de 10.475.450 francs CFA (1) missionnaire.

Toutes ces missions nous ont permis d'apprêter les sites provinciaux pour une bonne mise en œuvre des opérations d'enrôlement et pour l'organisation des élections présidentielle et législatives de 2016.

S'ajoutent à cela les dépenses de fonctionnement courant des services pour un montant de 38 172 650 francs CFA.

Pour deux régies de 49 966 875 francs CFA relatives à l'organisation d'une campagne de sensibilisation et un séminaire de formation des agents en charge d'examiner les demandes de reconnaissance d'Associations, d'ONG et des Partis Politiques, les dossiers sont restés bloqués à la DGBFIP. Ces deux régies devaient permettre d'atteindre l'objectif en la matière.

Enfin, 273 118 812 francs CFA n'ont pas été engagés faute d'anticipation de la clôture budgétaire intervenue le 9 novembre 2015.

BOP déconcentrés (9) : les crédits disponibles (hors réserve obligatoire) d'un montant de 730 369 390 francs CFA délégués aux services déconcentrés ont servi au fonctionnement courant, à l'acquisition de diverses fournitures de bureau et à l'organisation des festivités du 17 Août sur l'ensemble du territoire national.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LFR		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Gestion et coordination de l'administration du territoire	12 581 096 206	12 581 096 206	11 366 051 551	11 366 051 551	-1 215 044 655	1 215 044 655
Subvention aux collectivités locales	11 860 909 305	11 860 909 305	10 717 883 340	10 717 883 340	-1 143 025 965	1 143 025 965
Allocation aux chefferies	720 186 901	720 186 901	648 168 211	648 168 211	-72 018 690	-72 018 690
ACTION 2 : Gestion des frontières	0	0	0	0	0	0
ACTION 3 Vie démocratique	0	0	0	0	0	0
Subvention aux partis politiques	316 000 000	316 000 000	284 000 000	284 000 000	-32 000 000	-32 000 000
Total des crédits de titre 4 consommés	12 887 096 206	12 887 096 206	11 650 051 551	11 650 051 551	-1 247 044 655	-1 247 044 655

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

UO Gestion et coordination de l'Administration du territoire : l'écart correspond à la réserve obligatoire et à 400 000 francs CFA de crédits non engagés.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Actions	Crédits de titre 5 prévus dans LFR		Crédits de titre 5 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE consommées	CP consommées	AE	CP
ACTION 1 Gestion et coordination de l'administration du territoire	4 850 000 000	4 850 000 000	20 391 000 000	20 391 000 000	15 541 000 000	15 541 000 000
Programme de construction des préfectures et sous-préfectures	500 000 000	500 000 000	0	0	500 000 000	500 000 000
Projet IBOGA	1 300 000 000	1 300 000 000	3 605 000 000	3 605 000 000	-2 305 000 000	-2 305 000 000
Mairie d'AKANDA	250 000 000	250 000 000	211 000 000	211 000 000	39 000 000	39 000 000
Mairie de LIBREVILLE	800 000 000	800 000 000	0	0	800 000 000	800 000 000
Investissement des collectivités locales	2 000 000 000	2 000 000 000	2 380 000 000	2 380 000 000	-380 000 000	-380 000 000
Fourniture de véhicules administratifs	0	0	1 495 000 000	1 495 000 000	-1 495 000 000	-1 495 000 000
Opérations électorales	0	0	12 700 000 000	12 700 000 000	-12 700 000 000	-12 700 000 000
ACTION 2 : Gestion des frontières	0	0	0	0	0	0
Projet de développement ou d'équipement	0	0	0	0	0	0
Projet de développement ou d'équipement	0	0	0	0	0	0
ACTION 3 Vie démocratique	0	0	0	0	0	0
Projet de développement ou d'équipement	0	0	0	0	0	0
Projet de développement ou d'équipement	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 5 consommés	4 850 000 000	4 850 000 000	20 391 000 000	20 391 000 000	15 541 000 000	15 541 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 5 en faisant sortir les différents projets de développement et d'équipement :

Existait un projet de construction des préfectures et sous-préfecture (objectif n°8), chiffré à 500 000 000 FCFA avec pour réserve obligatoire 75 000 000 F CFA. Le montant de ce projet après la réserve obligatoire de 25 000 000 FCFA n'a, en fait, pas servi à l'objectif n°8 mais plutôt à financer les élections.

En ouverture de la LFR, un montant de 1 300 000 000 F CFA était inscrit pour le compte du projet IBOGA. Ce montant, en ôtant la réserve obligatoire de 195 000 000 F CFA, a in fine servi à financer les opérations d'enrôlement d'un montant de 1 105 000 000 F CFA.

Le montant de 250 000 000 FCFA pour la mairie d'Akanda diminué de la réserve obligatoire de 37 500 000 F CFA a permis l'achat d'équipements pour un montant de 211 000 000 F CFA.

Le montant de 680 000 000 FCFA destiné à la mairie de Libreville net de la réserve obligatoire d'un montant de 120 000 000 FCFA n'a pas été intégralement consommé.

Le montant de 2 000 000 000 F CFA initialement prévu pour les collectivités locales a fait l'objet d'un virement au profit de l'action Vie démocratique pour faire face aux dépenses liées aux élections. Par la suite, les collectivités locales ont reçu de la Mission « Provisions pour dépenses accidentelles et imprévisibles » une enveloppe de 2 300 000 000 FCFA pour leurs activités.

Un montant de 1 495 000 000 FCFA a été engagé, ordonnancé et réglé pour l'achat des véhicules administratifs en vue de l'organisation des scrutins présidentiels et législatifs de 2016.

Un montant de 12 700 000 000 FCFA a été engagé ordonnancé et réglé pour l'organisation du scrutin présidentiel et législatif de 2016.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

Le programme n'a pas d'opérateur

PROGRAMME PREVENTION ET GESTION DES CATASTROPHES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme prévention et gestion des catastrophes exprime les orientations et la politique du Gouvernement en matière de l'élaboration d'une stratégie de prévention des risques et de réduction des catastrophes en vue de la protection des populations ; ainsi que la gestion des catastrophes en apportant assistance aux populations en cas de sinistre.

Ce programme est piloté par le **Directeur Général de la Protection Civile, Responsable du Programme (RPROG)**.

La Direction Générale de la Protection Civile est assistée dans la conduite de ses missions par un certain nombre de partenaires au développement et ONG.

Le programme prévention et gestion des catastrophes compte deux actions :

- Prévention et réduction des risques des catastrophes ;
- Gestion des catastrophes.

Ce programme doit être en cohérence avec les programmes :

- Amélioration du cadre de vie, biodiversité et changement climatique de la mission Stratégie économique et Développement durable ;
- Préparation et emploi des forces (action "sécurité civile" avec le corps des sapeurs-pompiers) de la mission défense ;
- l'Administration territoriale de la mission Administration du territoire ;
- la Décentralisation de la mission Administration du territoire ;
- Prévention et sécurité sanitaire de la mission santé.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Prévention et réduction des risques de catastrophes

L'action « prévention et réduction des risques de catastrophes » est portée par la Direction Générale de la Protection Civile, représentée par le **Directeur de la Prévention des Risques et Menaces**.

Cette action consiste à :

- Elaborer des stratégies de prévention et de réduction de risques de catastrophe : les campagnes d'éducation et de sensibilisation des populations sur les gestes de premiers secours en cas de sinistre ou de catastrophe ;
- mettre en œuvre la Plateforme nationale ;
- établir une cartographie des zones à risques et leur mise à disposition du public ;
- mettre en œuvre le dispositif d'alerte précoce afin d'atténuer l'ampleur des dégâts en cas de catastrophe ;
- mettre en isolement les zones à risques et le déguerpissement des populations habitant sous les collines et aux abords des cours d'eaux.

ACTION N° 2 : Gestion des catastrophes

L'action « gestion des catastrophes » est portée par la Direction Générale de la Protection Civile, représentée par le **Directeur des Opérations et des Moyens**.

Cette action consiste à :

- réaliser plusieurs dispositifs de gestion efficace de sinistres et de catastrophes : plan d'organisation de secours (ORSEC) ;
- mettre en œuvre le Plan National de Contingence ;
- piloter efficacement l'organisation et la mise en œuvre des secours en cas de sinistre ou de catastrophes ;
- recenser et prendre en charge les sinistrés.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Entre 2000 et 2014, le Gabon a eu à faire face à plusieurs types de sinistres et de catastrophes (inondations, orages et vents violents, éboulements, incendies, ...) : ainsi, près de 10333 sinistrés ont été recensés rien qu'à Libreville et ses environs.

Beaucoup d'avancées ont été réalisées pour prévenir et gérer les catastrophes :

- mise en place de la plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes ;
- définition d'un Plan National de Contingence ;
- mise en place d'un Comité interministériel d'experts en gestion des situations d'urgence ;
- engagement du processus d'identification de l'ensemble des zones à risques ;
- organisation et animation de séminaires ;
- ateliers de renforcement des capacités suivis par une validation ;
- Mise en place d'un dispositif de gestion des sinistrés suite aux sinistres.

Cependant, il n'existe pas encore de stratégie nationale, ni de programme d'action pluriannuel de prévention et de gestion des catastrophes et d'adaptation au changement climatique alors qu'il existe une stratégie et un programme d'action sous régionale.

La plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes s'est montrée très active à la fois au niveau national, provincial, régional et international.

Le Plan National de Contingence commence à être concrétisé mais il manque encore la constitution de la Commission nationale de gestion des catastrophes qui remplacera le Comité interministériel d'experts en gestion des situations d'urgence.

Des plans de dangers, moyens et besoins des communes de Libreville et Owendo existent mais il faut à présent les actualiser régulièrement. La DGPR a réalisé l'étude du bassin versant de l'Ogombiè 1. Le système d'alerte précoce des catastrophes est en voie de réalisation.

Au niveau interne, la Direction Générale de la Protection Civile devra développer de nombreux dispositifs et outils pour pouvoir agir efficacement, tels que :

- un système d'information sur les catastrophes et sinistres ;
- une banque de données sur les risques, les sinistres et les catastrophes ;
- un observatoire des risques ;
- un logiciel opérationnel de gestion des sinistrés ;
- une unité polyvalente de protection et d'assistance aux populations ;
- un relais dans chaque province.

ENJEUX

- Inscrire le Gabon dans la mise en œuvre des actions prioritaires du Cadre d'action de Hyogo et de la stratégie africaine de la prévention des risques et des catastrophes ;
- Anticiper, prévenir et gérer efficacement les sinistres et catastrophes ;
- Garantir une mise en œuvre efficace des secours en cas de sinistre ou de catastrophe.

PRESENTATION DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

LISTE DES OBJECTIFS STRATEGIQUES AVEC LE(S) RESULTAT(S) ANNUEL(S) ATTENDU(S)

OBJECTIF N°1 : Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un programme d'action national de prévention des risques, de gestion des catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques

OBJECTIF N°2 : Mettre sur pieds des dispositifs performants de prévention des sinistres et catastrophes et un réseau d'alerte précoce

OBJECTIF N°3 : Jouer pleinement notre rôle de coordonnateur de la Plate-forme Nationale.

OBJECTIF N°4 : Organiser des dispositifs de gestion des sinistres et des catastrophes

OBJECTIF N°5 : Renforcer la coopération régionale et internationale

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 Elaborer et mettre en œuvre une stratégie et un programme d'action national de prévention des risques, de gestion des catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel N°1 : avoir élaboré la stratégie et le programme d'action national de prévention des risques, de gestion des catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques (TDR à valider)

Résultat annuel effectivement atteint

- Résultat annuel N°1 : pas encore de stratégie et le programme d'action national de prévention des risques, de gestion des catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'élaboration de la stratégie nationale de prévention des risques	%		0	100	10	- 90	100	/
Pourcentage de mise en œuvre du programme d'action national de prévention des risques, de gestion des catastrophes et d'adaptation aux changements climatiques	%		0	25	0	- 25	25 %	100 % (2017)

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

Un séminaire de formation à l'élaboration de la stratégie nationale a été organisé à l'intention de tous les points focaux de la Plate-forme Nationale et les groupes de travail ont été constitués. Toutefois, le problème de calendrier de travail avec les parties prenantes, elles aussi responsables d'autres programmes, n'a pas permis de progresser ensuite. Le travail d'élaboration de la stratégie est maintenant à conduire et à réaliser.

Les dépenses afférentes aux deux actions réalisées ont été prises en charge par les partenaires du Programme.

Un premier élément de la stratégie a consisté à organiser une Journée Portes ouvertes avec pour but d'expliquer au grand public les différentes missions de la protection civile et de le sensibiliser aux procédures à suivre en cas de catastrophes.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2: Mettre sur pieds des dispositifs performants de prévention des sinistres et catastrophes et un réseau d'alerte précoce

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir fait l'inventaire des risques de la Province de l'Estuaire
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir formé les managers des risques et faire un état des lieux du réseau d'alerte

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : L'inventaire des zones à risques des communes de Libreville, d'Owendo et d'Akanda a été fait et la cartographie de ces zones réalisées. Cependant, les communes de Nzomoé, Ntoum, Kango et Cocobeach restent à couvrir. Les PPR de Libreville, d'Owendo et Akanda ont été élaborés.
- Résultat annuel N°2 : La formation des managers de risques d'inondation par submersion et par ruissellement a été faite, de même que les formations des managers des risques radiologiques, biologiques, chimiques et nucléaires.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de couverture de la province de l'Estuaire par la cartographie des risques	%		0	10	60	+ 40	100	/
Taux de couverture nationale par la cartographie de risques	%	30	20	30	20	- 10	100	100
Pourcentage des zones à risques disposant d'un PPR	%	0	0	0	20	+ 20	100	100
Nombre de managers des risques formés	nb	0	5	20	10	10	5	20 (2017)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat N°1 : Les zones couvertes représentent les zones aux risques les plus élevés au Gabon. L'établissement de la cartographie des zones a été réalisé par l'AGEOS à ses frais sur la base des plans qui leur ont été communiqués par les structures du Programme. Ce travail cartographique représente un taux de couverture nationale de 20 %.

Les PPR de Libreville, d'Owendo et Akanda ont été élaborés sous la coordination de la plateforme nationale avec les financements des partenaires (France expertise Internationale ; Croix Rouge gabonaise, etc.).

L'atteinte de l'objectif pluriannuel est en bonne voie du fait que la DGPC dispose de l'appui technique de l'AGEOS et financier de l'AFD.

La mise en place d'un réseau d'alerte précoce est prévue par l'Agence Française de Développement (AFD) pour 2016 uniquement autour des 23 bassins versants de Libreville. La convention avec l'AFD a été élaborée et signée par l'UCET en 2015.

Résultat N°2 : Les organisateurs des sessions de formation ont limité à 5 le nombre de participants du Programme. Seuls 5 managers des risques peuvent être formés chaque année. Les dépenses afférentes à cette action s'élèvent à 20 625 000 francs CFA.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3 : Jouer pleinement notre rôle de coordonnateur de la Plate-forme Nationale

Rappel du résultat attendu

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir rendu opérationnel 1 des 9 comités provinciaux de la Plate-forme Nationale

Résultat annuel effectivement atteint

- Résultat annuel N°1 : Aucun comité provincial de la Plate-forme nationale n'a été rendu opérationnel

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Comités provinciaux rendus opérationnels	Nombre	/	/	1	0	- 1	1	9 (2018)

Explication du niveau d'atteinte du résultat :

- La DGPC n'a pas eu en 2015 un rôle clairement fixé de coordonnateur de la Plate-forme Nationale limitant ainsi son action auprès des gouverneurs, des préfets et des élus locaux.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 4: Organiser les dispositifs de gestion des sinistres et des catastrophes

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel 1 : Avoir mis en place le cadre juridique du plan national d'organisation des secours
- Résultat annuel 2 : Disposer d'un plan ORSEC finalisé par les différentes administrations sectorielles

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Le cadre juridique du plan national d'organisation des secours a été élaboré
- Résultat annuel N°2 : Le plan ORSEC national est en cours de finalisation mais aucun plan ORSEC sectoriel n'a été élaboré en déclinaison du plan national

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
% de réalisation du cadre juridique du plan national de secours	%	0	100	100	80 %	- 20 %	100 %	NA
Nombre de plans d'organisation de secours élaborés	nb	0	0	3	0	- 3	4	9 (2017)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Le cadre juridique a été élaboré mais on est en attente de l'avis technique du Comité d'examen des textes pour être en mesure de le finaliser et de le faire adopter par les Autorités. L'atteinte de l'objectif pluriannuel est en bonne voie. Nous attendons les amendements du comité de rédaction des textes juridiques du Ministère de l'Intérieur avant la validation du plan ORSEC en atelier.

Aucune dépense spécifique n'a été nécessaire pour l'atteinte de ce résultat.

Résultat annuel N°2 : Ces plans sectoriels n'ont pas pu être élaborés en l'absence de finalisation du plan ORSEC national.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 5: Renforcer la coopération régionale et internationale

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel attendu 1 : Avoir réussi à traduire l'accord Gabon-Maroc sur la protection civile en programmes d'actions opérationnels
- Résultat annuel attendu 2 : Avoir renforcé la coopération régionale et internationale et mis en œuvre les différents cadres de travail

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Aucun programme d'action opérationnel n'a encore été élaboré suite à l'accord Gabon – Maroc
- Résultat annuel N°2 : Participation à 7 rencontres dans le cadre du renforcement de la coopération régionale et internationale et 1 nouvel accord de coopération a été signé : avec l'Agence japonaise de coopération internationale, application de l'initiative NANSEN et du cadre d'action de SENDAI.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de programme d'action opérationnel	nb	0	0	1	1	0	1	3
Nombre d'accords de coopération signés ou réactivés	nb	1	0	4	2	- 2	1	3

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

- Résultat annuel N°1 : 3 membres de la DGPC ont été formés à la préparation et à la réponse face aux catastrophes lors d'un séminaire à Rabat
- Résultats N°2 : le Programme a participé à six (6) rencontres dans le cadre du renforcement de la coopération régionale et internationale (3^{ème} Conférence mondiale sur la prévention des risques ; Stratégie Afrique centrale sur la mise en œuvre du cadre de SENDAI ; Séminaire sur la préparation et la réponse face aux catastrophes ; Formation des managers des risques ; Adhésion aux conclusions de l'initiative NANSEN et Atelier National pour l'adhésion du Gabon au Programme UN-SPIDER).

L'application du cadre de SENDAI a donné lieu à :

- la définition de la Stratégie Afrique Centrale qui prend en compte les spécificités de tous les états membres de la CEEAC ;
- la restructuration du domaine de la Protection Civile dans notre pays à travers l'adoption du Décret N° 0294/PR/MISPID portant Création, Attribution et Organisation de la Direction Générale de la Protection Civile ;
- et la tenue à Libreville, de l'Atelier National pour l'adhésion du Gabon au Programme UN-SPIDER qui consiste en l'utilisation des données spatiales dans l'élaboration de toutes cartographies des zones à risques.

Ces résultats ont donné lieu aux dépenses suivantes :

- Participation à la 3^{ème} Conférence Mondiale sur la Prévention des risques : 14.400.000 FCFA ;
- Participation à la Stratégie Afrique Centrale sur la mise en œuvre du cadre de Sendai : 4.299.990 FCFA ;
- Participation au séminaire sur la préparation et la réponse face aux catastrophes : 13.475.000 FCFA ;
- Participation à la formation des managers des risques : 20.625.000 FCFA ;
- Adhésion aux conclusions de l'initiative NANSEN : 5 850 000 FCFA ;
- Atelier National pour l'adhésion du Gabon au Programme UN-SPIDER : 4 202 800 FCFA.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
2.150.1 <i>Prévention et réduction des risques des catastrophes</i>	112 537 600	105 202 990	- 7 334 610	112 537 600	105 202 990	- 7 334 610
Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	5 556 000	5 853 000	297 000	5 556 000	5 853 000	297 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	100 981 600	93 949 990	- 7 031 610	100 981 600	93 949 990	- 7 031 610
Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	5 400 000	600 000	6 000 000	5 400 000	600 000
Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
2.150.2 <i>Gestion des catastrophes</i>	39 506 000	36 745 800	- 2 760 200	39 506 000	36 745 800	- 2 760 200
Titre 1. Charges financières de la dette			-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	7 506 000	7 818 000	312 000	7 506 000	7 818 000	312 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	26 000 000	23 527 800	- 2 472 200	26 000 000	23 527 800	- 2 472 200
Titre 4. Dépenses de transfert	6 000 000	5 400 000	600 000	6 000 000	5 400 000	600 000
Titre 5. Dépenses d'investissement			-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses			-	-	-	-
2.150 <i>Prévention et gestion des catastrophes</i>	152 043 600	141 948 790	- 10 094 810	152 043 600	141 948 790	- 10 094 810
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	13 062 000	13 671 000	609 000	13 062 000	13 671 000	609 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	126 981 600	117 477 790	- 9 503 810	126 981 600	117 477 790	- 9 503 810
Titre 4. Dépenses de transfert	12 000 000	10 800 000	- 1 200 000	12 000 000	10 800 000	- 1 200 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

L'écart de 609 000 FCFA au niveau du titre 2 correspondant aux dépenses de la MONP avec une masse salariale à la hausse en raison de la revalorisation des salaires des agents de l'Etat intervenue en 2015. Ce dépassement a été couvert par un transfert de crédits reçus de la Direction de la Solde.

Les biens et services ont été exécutés pour 117 477 790 FCFA contre 126 981 600 FCFA, en léger retrait de 9 503 810 FCFA essentiellement lié à la non levée des crédits mis en réserve en début d'exercice.

De même, les crédits du titre 4 (transferts) ont été exécutés avec un écart de 1 200 000 FCFA correspondant au niveau des crédits mis en réserve et non levés en cours de gestion.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
2.150	Prévention et gestion des catastrophes	152 043 600	- 10 703 810	609 000	141 948 790
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	13 062 000	-	609 000	13 671 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	126 981 600	- 9 503 810	-	117 477 790
	Titre 4. Dépenses de transfert	12 000 000	- 1 200 000	-	10 800 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Bien qu'exécuté en dessous de l'autorisation (141 948 790 F CFA contre 152 043 600 FCFA), le programme a bénéficié d'un mouvement de crédit de 609 000 FCFA de la Direction de la Solde pour abonder la masse salariale de la MONP afin de prendre en compte de la nouvelle grille salariale.

De même, 10 703 810 FCFA sont sortis du programme pour abonder le programme gestion des dépenses publiques, dont 1 200 000 FCFA lié à la cotisation internationale de l'OIPC.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	10	10	10	0	0	0	10
Permanents	10	10	10	0	0	0	10
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie B	13	13	13	0	0	0	13
Permanents	13	13	13	0	0	0	13
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie C	1	1	1	0	0	0	1
Permanents	1	1	1	0	0	0	1
Non permanents	0	0	0	0	0	0	0
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	24	24	24	0	0	0	24
Main d'œuvre non permanente	9	9	9	0	0	0	9
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	33	33	33	0	0	0	33

Explication des évolutions :

L'effectif est resté stable en 2015.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Le programme ne dispose pas d'opérateurs.

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	13 062 000	13 062 000	13 671 000	13 671 000	609 000	609 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	-	-	-	-	-	-
Total des crédits de titre 2 consommés	13 062 000	13 062 000	13 671 000	13 671 000	609 000	609 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

L'écart au niveau du titre 2 correspond aux dépenses de la MONP exécutées avec une masse salariale en hausse en raison de la revalorisation des salaires des agents, d'où le transfert de crédits reçu de la Direction de la Solde.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Prévention des risques de catastrophes	100 981 600	100 981 600	93 949 990	93 949 990	-7 031 610	-7 031 610
ACTION 2 : Gestion des catastrophes	26 000 000	26 000 000	23 527 800	23 527 800	-2 472 200	-2 472 200
Total des crédits de titre 3 consommés	126 981 600	126 981 600	117 477 790	117 477 790	-9 503 810	-9 503 810

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Le Gabon, à l'instar des autres nations, est tenu de s'arrimer aux standards internationaux en matière de protection civile. A cet effet, les contingences liées à son adhésion à certaines institutions internationales (OIPC, UNISDR, CEEAC, etc.), notamment pour ce qui est du programme « **Prévention des Risques et Gestion des Catastrophes** » a conduit à la nécessité d'effectuer 4 missions à l'étranger afin de s'approprier ces standards pour un montant de 36 275 000 francs CFA et à participer à une action de formation également à l'étranger pour un montant de 20 625 000 francs CFA.

La mission 1 qui a coûté 14 400 000F FCFA avait pour objectifs de faire un bilan de la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo (2005 à 2015) et d'adhérer au Cadre d'Action de Sendai pour la période 2015-2030. Cette mission a eu pour impact la restructuration du domaine de la Protection Civile au Gabon. Cette mission était programmée dans le PAP et la PBI avec les DPG du Programme.

La mission 2 qui a coûté 4.299.990 FCFA avait quant à elle pour objectifs de définir la stratégie Afrique centrale pour la mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai en tenant compte des spécificités de tous les Etats membres de la CEEAC. Elle a eu pour impact de définir les priorités dans les efforts à fournir par les différents Etats afin de s'arrimer à la politique internationale en matière de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophe. Cette mission n'était pas programmée dans le PAP et la PBI avec les DPG du Programme.

La mission 3 qui a coûté 13.475.000 FCFA avait pour objectifs de mettre en œuvre l'accord de coopération Gabon-Maroc en matière de Protection Civile par la participation au séminaire sur la préparation et la réponse face aux catastrophes. Programmée dans le PAP et la PBI avec les DPG du Programme, cette mission a eu pour impact de concrétiser les recommandations dudit accord.

La mission 4 qui a coûté 5 850 000 FCFA avait pour objectifs de nous aider à mieux appréhender les procédures d'organisation des zones de relogements des sinistrés ou des victimes de guerre à la suite d'une catastrophe ou d'un conflit. Cette mission n'était pas programmée dans le PAP et la PBI avec les DPG du Programme.

Concernant l'action de formation, elle portait sur le renforcement des capacités des managers des risques et a eu pour impact d'accroître le nombre de managers des risques formés sur le Programme.

Le Programme a, par ailleurs, organisé une Journée Portes ouvertes de la protection civile gabonaise pour un montant de 11 700 000 FCFA. Ce montant a servi à la restauration pour un montant de 4 000 000 FCFA, à la logistique, pavoisement et impression, pour un montant de 4 000 000 FCFA ; aux honoraires des experts pour un montant de 3 700 000 FCFA.

En outre, le Programme a animé un Atelier National ayant conduit à l'adhésion du Gabon au Programme des Nations-Unies pour l'Exploitation de l'Information d'Origine Spatiale, en matière de Prévention et de Réduction des Risques de Catastrophe (UN-SPIDER), pour un montant de 4 202 800 francs CFA, dont 2 202 800 FCFA pour l'organisation dudit atelier et 2 000 000 FCFA pour la prise en charge des experts.

Le programme n'a effectué aucune dépense de fonctionnement courant et ni aucune dépense pour des missions à l'intérieur du Gabon.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 : Prévention des risques de catastrophes	6 000 000	6 000 000	5 400 000	5 400 000	-600 000	-600 000
Transfert 1 : Cotisation internationales OIPC	600 000	600 000	5 400 000	5 400 000	-600 000	-600 000
ACTION 2 : Gestion des catastrophes	6 000 000	6 000 000	5 400 000	5 400 000	600 000	600 000
Transfert 1 : Cotisation internationales OIPC	600 000	600 000	5 400 000	5 400 000	-600 000	-600 000
Total des crédits de titre 4 consommés	12 000 000	12 000 000	10 800 000	10 800 000	-1 200 000	-1 200 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaire :

La totalité des crédits du titre 4, réduit du montant de la réserve obligatoire, a été exécutée.

Cependant, la correspondance du Secrétaire permanent de l'OIPC datée du 26/02/2016, révèle que cette institution n'a reçu que la moitié des contributions gabonaises, ce qui n'honore pas nos engagements, au regard des arriérés dû au 31 décembre 2015, qui s'élèvent 423 866,36 CHF (Franc suisse), soit environ 211 933 180 F.CFA.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme n'a pas bénéficié du titre 5.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

Le programme n'a pas d'opérateur

PROGRAMME DECENTRALISATION

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le responsable du programme Décentralisation est le **Directeur Général de l'Assistance aux Municipalités**.

Ce programme est porté par deux (2) Directions Générales à savoir la Direction Générale de la Décentralisation et la Direction Générale de l'Assistance aux Municipalités.

Le programme décentralisation comporte deux actions que sont l'élaboration de la stratégie de décentralisation et le pilotage de sa mise en œuvre d'une part ainsi que la mise en place des mécanismes d'assistance aux municipalités d'autre part.

S'agissant de la première action, elle vise l'adaptation du cadre juridique et institutionnel de la décentralisation aux évolutions du moment ; le transfert des compétences et des moyens de l'État aux collectivités locales ; la promotion de la gouvernance locale et l'impulsion d'une dynamique de développement local durable.

Quant à la seconde action, elle vise à apporter une assistance institutionnelle, technique et logistique aux municipalités en vue d'améliorer le cadre de vie en milieu urbain.

Le champ du programme ne recouvre pas les aspects ci-après :

- l'exercice de la tutelle de l'État sur les collectivités locales;
- l'équipement des collectivités locales ;
- le financement des collectivités locales.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : Elaboration de la stratégie de décentralisation et pilotage de sa mise en oeuvre

Dans le souci de rendre la décentralisation effective, les plus hautes autorités de notre pays en tête desquelles le Président de la République, Chef de l'Etat, ont décidé de la réforme de la politique de décentralisation. Celle-ci passe par l'élaboration de la stratégie de décentralisation et le pilotage de sa mise en œuvre mais aussi, par une assistance efficace et efficiente aux municipalités.

Les sous actions de la stratégie et du pilotage de la mise en œuvre de la décentralisation se déclinent comme suit :

- la révision de la loi n°15/96 et la prise des textes d'application relatifs à la décentralisation ainsi que l'élaboration d'un code général des collectivités locales et divers guides pratiques;
- le pilotage de la stratégie de décentralisation et de déconcentration pour le développement local, en collaboration avec les départements ministériels concernés et le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ;
- le transfert des compétences et des moyens de l'Etat aux collectivités locales;
- l'institutionnalisation, la coordination et l'organisation de la journée africaine de la décentralisation, de la gouvernance et du développement local.

ACTION N° 2 : Assistance aux municipalités

Les sous actions de l'assistance aux municipalités se présentent ainsi qu'il suit :

- l'adaptation des institutions et des textes aux contraintes et aux nouvelles exigences en matière de gestion urbaine ;
- le renforcement des capacités opérationnelles des municipalités en matière de pré-collecte et de collecte des déchets ;
- le pilotage du processus de réalisation des travaux de l'unité de stockage et de gestion des déchets;
- le pilotage du processus de construction des cases à ordures dans les communes de Libreville, d'Owendo et d'Akanda ;
- la maîtrise de l'information urbaine ;
- la coordination et l'organisation de la journée citoyenne et de la journée nationale ville propre.

Les attentes du programme au cours des prochaines années sont formulées de la manière suivante :

- la promulgation et la publication de la loi organique portant modification de la loi organique n°15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation;
- la promulgation et la publication de la loi relative au transfert des compétences de l'État aux collectivités locales;
- la mise en place d'un schéma directeur de la décentralisation ;
- le transfert des compétences et des moyens de l'État aux collectivités locales;
- la mise en place de la Fonction Publique Locale;
- l'élaboration, l'adoption et la publication du texte instituant la journée africaine de la décentralisation, de la gouvernance et du développement local ;
- la construction d'usines spécialisées dans le traitement et la valorisation des déchets;
- l'adoption, la publication et l'application du décret portant modification du décret n°0139/PR/MATVAEPP portant institution d'une journée nationale ville propre ;
- la construction des cases à ordures dans les communes de Libreville, d'Owendo et d'Akanda;
- l'adoption, la publication et l'application du décret portant réglementation du plan national de gestion des déchets;
- la mise en place effective du répertoire des données urbaines et de l'atlas des communes ;
- l'élaboration, l'adoption et l'application du texte portant création de l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANGD).

Les faits marquants récents se résument comme suit :

- l'adoption les 19 et 26 juin 2014 par l'Assemblée Nationale et le Sénat du projet de loi organique n°001/2014 portant modification de la loi organique n°15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation;
- l'adoption le 29 décembre 2011 par le Parlement du projet de loi relative au transfert des compétences de l'État aux collectivités locales;
- la réalisation des études en vue de la construction d'un centre d'enfouissement technique, de traitement et de valorisation des déchets au bénéfice des communes de Libreville, d'Owendo et de Ntoum.

Les points forts de l'action de l'administration en matière de décentralisation concernent :

- le pilotage de la réforme de la politique de décentralisation en cours;
- le co-pilotage et le co-portage de l'étude stratégique du processus de décentralisation et de déconcentration au Gabon;
- la mise en place depuis septembre 2012 d'un cadre de travail concerté avec le programme national de gestion urbaine partagée regroupant le Programme des Nations Unies pour le Développement ; la Direction Générale de l'Assistance aux Municipalités et la Direction Générale de l'Environnement et de la Protection de la Nature (PNUD-DGAM-DGEPN), aux fins de lutter contre l'insalubrité.

Les difficultés auxquelles l'administration est confrontée dans la mise en œuvre de la politique de décentralisation se présentent de la manière suivante :

- l'absence des textes d'application de la loi organique n°15/96 relative à la décentralisation ;
- la non mise en place des organes de la décentralisation que sont la Commission Nationale de la Décentralisation (CND), le Comité Technique de la Décentralisation (CTD) et les Commissions Provinciales de la Décentralisation (CPD), rendant ainsi les limites et les modalités de transferts des compétences imprécises ;
- la faiblesse notoire des ressources financières locales qui se traduit par une étroitesse de la fiscalité locale, des difficultés de mobilisation des ressources fiscales et parafiscales du fait d'un manque patent de statistiques et de l'absence d'informations sur les budgets des collectivités locales d'une part, et d'autre part, de ce que l'Etat a pris l'habitude d'effectuer des prélèvements sur les ressources propres des collectivités locales ;
- la faible déconcentration des services centraux de l'État, dans la mesure où le sentiment partagé par les collectivités locales et que les élus locaux expriment avec force dans les différentes rencontres, est que la déconcentration n'accompagne pas la décentralisation. Le partenaire technique local, quand il existe, est généralement dépourvu des pouvoirs, des moyens humains, financiers et matériels qu'exigent les missions d'assistance aux collectivités locales ;
- la faible capacité d'accomplissement des missions traditionnelles des collectivités locales (gestion de voirie, exécution de mesures de sûreté générale et de salubrité publique, etc.) du fait que les personnels locaux propres et qualifiés sont souvent rares tandis que le nombre des membres des bureaux des collectivités locales est pléthorique ;

- la faible capacité d'action en matière de développement qui résulte de la quasi-inexistence des outils de planification locale tels que les plans locaux de développement, les plans communaux de développement et les outils de gestion programmatique dont découlent le plan d'investissement communal et le plan d'entretien communal d'une part, et d'autre part, de la méconnaissance des contrats de plans Etat-collectivités locales ;
- l'inadéquation des statuts des collectivités locales avec leurs missions de service public et de développement socio-économique et culturel ;
- la mauvaise organisation des services techniques, la précarité de l'emploi et du statut des personnels des collectivités locales en ce sens qu'il n'existe pas un statut particulier de la fonction publique locale et un référentiel des emplois locaux;
- l'absence d'harmonisation et de concertation entre les politiques nationales de l'Etat et les politiques des collectivités locales d'une part, et entre les politiques des collectivités locales elles-mêmes d'autre part, à l'origine des chevauchements et des conflits de compétences ;
- l'inadéquation entre les recrutements ou affectations des agents et les compétences requises exigées à la DGAM;
- l'ensemble des mesures relatives à la lutte contre le phénomène de l'insalubrité ne tient compte que de la seule commune de Libreville et ses environs ;
- certains postes au niveau des services de la Direction Générale de la Décentralisation (DGD) et ceux de la Direction Générale de l'Assistance aux Municipalités (DGAM) sont restés jusqu'à ce jour non pourvus;
- l'insuffisance des équipements informatiques, roulants et en mobiliers de bureaux.

ENJEUX

- Parvenir à la concrétisation de la décentralisation ;
- Renforcer l'action des communes.

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 1 : Faire de la décentralisation une réalité, notamment en parachevant la révision de la loi n°15/96 relative à la décentralisation

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Faire promulguer le projet de loi portant modification de la loi organique n°15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation
- Résultat annuel N°2 : Faire promulguer le projet de loi relative au transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales
- Résultat annuel N°3 : Initier 5 projets de textes d'application de la loi portant modification de la loi organique n°15/96 du 6 juin 1996 relative à la décentralisation
- Résultat annuel N°4 : Organiser 2 ateliers de vulgarisation de l'étude stratégique de la décentralisation et de la déconcentration pour le développement local élaborée en partenariat avec le PNUD

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : La promulgation de la loi organique n°001/2014 relative à la décentralisation est intervenue par le décret n°0305/PR du 15 juin 2015
- Résultat annuel N°2 : Le projet de loi a été ré initié et est en voie d'adoption en Conseil des Ministres
- Résultat annuel N°3 : Les 5 projets de textes ont été élaborés et sont en attente d'adoption en Conseil des Ministres
- Résultat annuel N°4 : Les deux ateliers de vulgarisation n'ont pas été organisés

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé Prévision)	2016 Cible PAP	Cible l'échéance pluriannuelle à
% d'avancement de la modification de la loi n°15/96	%	15	85	100	100	0	N/A	N/A
% d'avancement de la prise de la loi relative au transfert des compétences de l'Etat aux collectivités locales	%	80	80	100	80	- 20	N/A	N/A
Nombre de projets de textes d'application de la loi n°15/96 initiés	Nombre	0	0	5	5	0	10	N/A
Nombre d'ateliers de vulgarisation de l'étude stratégique organisés dans les provinces cibles	Nombre	0	2	2	0	- 2	3	5 (2018)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Il a été préféré de réaliser 3 missions de vulgarisation de la Loi organique n°001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation dans 3 provinces cibles plutôt que de réaliser les 2 ateliers de vulgarisation de l'étude stratégique initialement prévus car celle-ci n'a pas encore été validée par les Autorités.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 2 : Renforcer les capacités des municipalités par le biais d'une assistance institutionnelle, technique et logistique

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Initier le décret portant réglementation du plan national de gestion des déchets ;
- Résultat annuel N°2 : Organiser deux ateliers de renforcement des capacités opérationnelles des municipalités en matière de pré-collecte et collecte des déchets
- Résultat annuel N°3 : Réaliser les études géotechniques, topographiques et d'impacts environnementaux ainsi que des travaux de construction de l'unité de stockage et de gestion des déchets

- Résultat annuel N°4 : Construire 10 cases à ordures dans les communes de Libreville, Owendo et Akanda, dans un premier temps.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Le décret portant réglementation du plan national de gestion des déchets a été élaboré et se trouve dans le circuit des visas d'approbation
- Résultat annuel N°2 : Les deux ateliers n'ont pas été tenus
- Résultat annuel N°3 : Les études géotechniques, topographiques et d'impacts environnementaux ainsi que des travaux de construction de l'unité de stockage et de gestion des déchets n'ont pas été réalisées
- Résultat annuel N°4 : La construction des 10 cases n'a pas été réalisée

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'ateliers organisé sur la collecte des déchets dans les zones géographiques retenues	Nombre	0	2	2	0	- 2	0	10 (2018)
Nombre de cases à ordures construites	Nombre	0	15	10	0	- 10	0	0 (2018)
% de réalisation de l'unité de stockage et de gestion des déchets	%	55	90	100	5	- 95	N/A	N/A
% d'avancement de la rédaction du projet de décret portant réglementation du plan national de gestion des déchets	%	0	10	100	90	- 10	100	100 (2018)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°2 : Les deux (2) ateliers de renforcement des capacités des municipalités en matière de pré-collecte et collecte des déchets n'ont pu se tenir du fait de l'engagement tardif des crédits y relatifs suite aux multiples reports liés aux agendas des experts et des autorités locales des villes sélectionnées pour cette première phase.

Résultat annuel N°3 : Seules les études de faisabilité ont été réalisées et ont permis l'identification du site du PK27 et sa sécurisation par une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) grâce à des financements de l'ANGT. Le Projet de construction de l'Unité de stockage et de gestion des déchets a été délégué à l'ANGT qui a bénéficié d'une inscription de 1 100 000 000 francs CFA.

Résultat annuel N°4 : La construction des 10 cases n'a pas été réalisée. En effet, la dotation initialement inscrite au titre 5 d'un montant de 160 000 000 FCFA a été déprogrammée dans la loi des finances rectificative mais les cibles correspondantes aux résultats annuels fixés dans le PAP n'ont pas été actualisées en conséquence.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 3 : Maîtriser l'information urbaine, notamment en se dotant d'un répertoire des données urbaines constamment à jour et facilement accessible aux services de l'Etat et aux communes

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Constituer une base de données urbaines des provinces de l'Estuaire et du Moyen-Ogooué
- Résultat annuel N°2 : Mettre les informations à disposition des usagers par le biais d'un système d'information

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : La base de données est partiellement constituée
- Résultat annuel N°2 : Les informations collectées dans les villes tests sont en train d'être implémentées dans le logiciel par l'opérateur identifié

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
% de constitution de la base des données urbaines dans les 2 provinces cibles	%	0	0	100	50	- 50	100	100
% de mise à disposition des informations aux usagers	%	0	10	100	0	-100	30	100 (2018)

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Après l'identification conjointe avec l'ANINF d'un opérateur spécialisé dans la mise en place des bases de données urbaines et l'évaluation des capacités techniques et opérationnelles de ce dernier, une mission de collecte des données a été effectuée dans les communes de Libreville, Owendo, Akanda, Lambaréné et Ndjolé. Les villes suivantes n'ont pas encore fait l'objet d'une collecte des données, il s'agit de : Kango, Ntoun, Cocobeach et Nzomoé. A la suite du dépouillement qui s'en est suivi, les données ont été transmises à l'opérateur pour traitement et implémentation dans le logiciel.

Résultat annuel N°2 : Les informations ne sont pas encore mises à la disposition des usagers du fait de la non acquisition à ce jour du logiciel et de l'équipement informatique approprié, de l'absence des données sur les autres communes du Gabon, le manque de formation à la prise en main du logiciel et la création d'un site web.

OBJECTIF STRATEGIQUE N° 4 : Concevoir et assurer le portage d'actions phare au niveau national mobilisant les collectivités locales

Rappel des résultats attendus

- Résultat annuel N°1 : Initier le texte instituant la Journée africaine de la décentralisation
- Résultat annuel N°2 : Actualiser les textes relatifs à la journée citoyenne et à la journée nationale ville propre

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Le texte instituant la Journée africaine de la décentralisation n'a pas été élaboré
- Résultat annuel N°2 : Le projet de décret est actualisé et dans le circuit des visas pour son adoption en Conseil des Ministres

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de textes initiés pour l'institution d'une journée africaine de la décentralisation	Nombre	0	0	1	0	- 1	N/A	N/A
Nombre de textes actualisés pour l'effectivité de la journée citoyenne et de la journée nationale ville propre	Nombre	0	0	1	1	0	N/A	N/A

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Le Comité interministériel ad hoc de rédaction n'a commencé son travail qu'en décembre 2015 et n'a donc pas pu encore travailler sur le projet de décret relatif à la Journée africaine de la décentralisation

Résultat annuel N°2 : Le projet de décret est actualisé et dans le circuit des visas pour son adoption en Conseil des Ministres

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
2.143.1	Elaboration de la stratégie et pilotage de la politique de décentralisation	169 372 800	148 048 714	- 21 324 086	169 372 800	148 048 714	- 21 324 086
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	13 656 000	11 712 000	- 1 944 000	13 656 000	11 712 000	- 1 944 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	125 000 000	108 691 594	- 16 308 406	125 000 000	108 691 594	- 16 308 406
	Titre 4. Dépenses de transfert	30 716 800	27 645 120	- 3 071 680	30 716 800	27 645 120	- 3 071 680
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
2.143.2	Assistance aux collectivités locales	6 583 180 564	8 560 661 535	1 977 480 971	6 583 180 564	8 560 661 535	1 977 480 971
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	7 356 000	7 698 000	342 000	7 356 000	7 698 000	342 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	140 000 000	107 175 469	- 32 824 531	140 000 000	107 175 469	- 32 824 531
	Titre 4. Dépenses de transfert	2 775 824 564	8 445 788 066	5 669 963 502	2 775 824 564	8 445 788 066	5 669 963 502
	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 660 000 000	-	-3 660 000 000	3 660 000 000	-	-3 660 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
2.143	Décentralisation	6 752 553 364	8 708 710 249	1 956 156 885	6 752 553 364	8 708 710 249	1 956 156 885
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	21 012 000	19 410 000	-1 602 000	21 012 000	19 410 000	-1 602 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	265 000 000	215 867 063	- 49 132 937	265 000 000	215 867 063	- 49 132 937
	Titre 4. Dépenses de transfert	2 806 541 364	8 473 433 186	5 666 891 822	2 806 541 364	8 473 433 186	5 666 891 822
	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 660 000 000	-	-3 660 000 000	3 660 000 000	-	-3 660 000 000
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Globalement, ce programme a bénéficié d'une dotation de 6 752 553 363 FCFA dans la LFR 2015. Cette dotation a été exécutée en dépassement de 1 956 156 885 FCFA pour s'établir à 8 708 710 249 FCFA.

Par titre, cette exécution s'établit comme suit :

Titre 2- dépenses de personnel : L'écart constaté sur ce titre personnel s'explique, dans le cadre de l'action n°1, par la résiliation du contrat de travail d'un agent. Par contre, le léger écart constaté au niveau de l'action n°2 correspond à un effet conjugué du transfert reçu de la Direction de la Solde pour revaloriser la solde des agents et de la diminution des effectifs qui passent de 8 à 7 agents au niveau de la MONP.

Titre 3- dépenses de biens et services : l'écart de 49 132 937 FCFA constaté dans le cadre des dépenses de biens et services correspond à des crédits non engagés : 16 308 406 FCFA pour l'action n°1 et 32 519 531 FCFA pour la seconde action.

Titre 4- dépenses de transferts : le dépassement de 5 666 891 822 FCFA constaté par rapport aux autorisations parlementaires correspond aux transferts des crédits reçus d'autres programmes.

Titre 5- Dépenses d'investissement : la dotation prévue à 3 600 000 000 FCFA n'a pas été exécutée dans ce programme car elle a fait l'objet d'un virement en totalité vers le programme Administration du territoire.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
2.143	Décentralisation	6 752 553 364	- 3 714 148 617	5 670 305 502	8 708 710 249
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	21 012 000	- 1 944 000	342 000	19 410 000
	Titre 3. Dépenses de biens et services	265 000 000	- 49 132 937	-	215 867 063
	Titre 4. Dépenses de transfert	2 806 541 364	- 3 071 680	5 669 963 502	8 473 433 186
	Titre 5. Dépenses d'investissement	3 660 000 000	- 3 660 000 000	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des impacts de chaque transfert :

Globalement, ce programme a bénéficié d'une dotation de 6 752 553 363 FCFA dans la LFR 2015. Cette dotation a été exécutée en dépassement de 1 956 156 885 FCFA pour s'établir à 8 708 710 249 FCFA.

Cet écart correspond à la différence entre les mouvements reçus par le programme pour un montant de 5 670 305 502 FCFA contre 3 714 148 617 FCFA sortis du programme.

Par titre, ces mouvements s'expliquent principalement par les variations des titres 3, 4 et 5.

Titre 3- dépenses de biens et services : l'écart de 49 132 937 FCFA constaté dans le cadre des dépenses de biens et services correspond à des crédits non engagés transférés dans la mission provision pour les opérations de clôture.

Titre 4- dépenses de transferts : le dépassement de 5 666 891 822 FCFA constaté par rapport aux autorisations parlementaires correspond aux transferts des crédits reçus d'autres programmes qui ont permis de payer les factures de la société AVERDA ENVIRONMENTAL SERVICES GABON SA pour ses prestations de collecte des ordures ménagères.

Titre 5-Dépenses d'investissement : la dotation prévue à 3 600 000 000 FCFA n'a pas été exécutée dans ce programme car elle a fait l'objet d'un virement en totalité vers le programme Administration du territoire.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	0	0	0	0	0	0	0
Agents de catégorie A	8	8	0	0	0	0	8
Permanents	7	7	0	0	0	0	7
Non permanents	1	1	0	0	0	0	1
Agents de catégorie B	20	19	0	0	0	0	19
Permanents	17	16	0	0	0	0	16
Non permanents	3	3	0	0	0	0	3
Agents de catégorie C	4	4	0	0	0	0	4
Permanents	2	2	0	0	0	0	2
Non permanents	2	2	0	0	0	0	2
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	32	31	0	0	0	0	31
Main d'œuvre non permanente	6	8	0	1	0	0	7
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	38	39	0	1	0	0	38

Explication des évolutions :

L'effectif est resté stable en dehors de la résiliation du contrat d'un agent de la MONP.

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Pas d'opérateur au niveau du Programme

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	21 012 000	21 012 000	19 410 000	19 410 000	-1 602 000	-1 602 000
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	0	0	0	0	0	0
Total des crédits de titre 2 consommés	21 012 000	21 012 000	19 410 000	19 410 000	-1 602 000	-1 602 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

L'écart constaté sur les dépenses de personnel s'explique d'une part par la résiliation du contrat de travail d'un agent et d'autre part par un transfert opéré par la Direction de la et d'une diminution des effectifs qui passent de 8 à 7 agents au niveau de la MONP

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Elaboration de la stratégie et pilotage de la politique de décentralisation	125 000 000	125 000 000	108 691 594	108 691 594	-16 308 406	-16 308 406
ACTION 2 Assistance aux collectivités locales	140 000 000	140 000 000	107 175 469	107 175 469	-32 824 531	-32 824 531
Total des crédits de titre 3 consommés	265 000 000	265 000 000	215 867 063	215 867 063	-49 132 937	-49 132 937

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

UO Gestion des municipalités :

Un montant de 51 116 259 francs CFA a été exécuté pour les dépenses courantes dont seulement 15 150 000 francs CFA étaient réglés au 31/12/15. Ils ont servi pour la réalisation des activités suivantes : une régie relative au paiement des honoraires des experts du comité interministériel ad hoc de la décentralisation chargée de l'élaboration des textes d'application de la loi relative à la décentralisation pour un montant de 12 250 000 FCFA ; le carburant pour un montant de 2 000 000 FCFA et quelques fournitures de bureaux pour un montant de 900 000 FCFA.

Un montant 12 962 240 francs CFA a été engagé, ordonnancé et réglé pour des missions hors du Gabon : missions d'étude au Maroc et au Cameroun pour préparer le Comité Interministériel ad hoc de la décentralisation chargé d'élaborer les textes d'application de la Loi relative à la décentralisation et mission en France pour la participation au 6^{ème} Forum International des Collectivités Locales.

Concernant la mission d'étude au Maroc, elle a coûté 4 742 000 F CFA et s'est déroulée du 08/06/2015 au 13/06/2015. Elle a eu pour objectifs de recueillir des informations et la documentation nécessaire à l'élaboration de certains textes d'application de la loi 001/2014 relative à la décentralisation au cours des travaux du comité ad hoc. Comme impact, des avancées significatives sont enregistrées dans les travaux d'élaboration des textes dont les productions sont satisfaisantes. Cette mission a été programmée en vue de l'atteinte du résultat annuel n°3 de l'objectif stratégique n°1 du PAP et la PBI avec les DPG du Programme.

La mission d'étude au Cameroun a coûté 4 377 840 F CFA et s'est déroulée du 07/06/2015 au 13/06/2015. Elle avait pour objectifs de recueillir des informations et la documentation nécessaire à l'élaboration de certains textes d'application de la loi 001/2014 relative à la décentralisation au cours des travaux du comité ad doc. Comme impact, des avancées significatives sont enregistrées dans les travaux d'élaboration des textes dont les productions sont satisfaisantes. Cette mission a été programmée dans l'atteinte du résultat annuel n°3 de l'objectif stratégique n°1 du PAP et la PBI avec les DPG du Programme.

La mission en France pour sa part avait pour objectif la participation au 6^{ème} Forum de l'Action Internationale des Collectivités Locales. Elle s'est déroulée du 27 juin au 4 juillet 2015 et a coûté 5 162 400 FCFA. Au titre d'impact, elle a permis le renforcement des capacités du Directeur Général de la Décentralisation en matière développement des collectivités locales. Cette mission n'était pas programmée dans le PAP. Elle a été enclenchée sur instruction du Ministre Délégué qui avait été invité par les organisateurs du Forum pour y représenter le Gouvernement gabonais et conduire la délégation des autorités locales.

Un montant de 12 300 000 francs CFA a été engagé, ordonnancé et réglé pour des missions au Gabon : missions de vulgarisation dans 3 provinces cibles de la Loi organique n° 001/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation.

La première mission concernait les provinces de la Ngounié et de la Nyanga. Elle a coûté 4 450 000 FCFA et s'est déroulée du 20/10/2015 au 30/10/2015. Elle a abordé les thèmes suivants : l'exercice de la tutelle de l'Etat, la classification des communes, etc. Elle a eu pour impact une meilleure appropriation de la loi sur la décentralisation par les élus locaux. Cette mission a été programmée en vue de l'atteinte de l'objectif stratégique n°1 du PAP et la PBI avec les DPG du Programme.

La seconde mission concernait les provinces du Moyen-Ogooué et du Woleu-Ntem. Elle a coûté 4 650 000 FCFA et se déroulait du 24/09/2015 au 04/10/2015. Elle a abordé les thèmes suivants : l'exercice de la tutelle de l'Etat, la classification des communes, etc. Elle a eu pour impact une meilleure appropriation de la loi sur la décentralisation par les élus locaux. Cette mission a été programmée en vue de l'atteinte de l'objectif stratégique n°1 du PAP et la PBI avec les DPG du Programme.

La troisième mission concernait les provinces du Haut-Ogooué et de l'Ogooué Lolo. Elle a coûté 4 650 000 FCFA et s'est déroulée du 19/10/2015 au 29/10/2015. Elle a abordé les thèmes suivants : l'exercice de la tutelle de l'Etat, la classification des communes, etc. Elle a eu pour impact une meilleure appropriation de la loi sur la décentralisation par les élus locaux. Mission programmée dans l'atteinte de l'objectif stratégique n°1 du PAP et la PBI avec les DPG du Programme.

UO Logistique et Coopération urbaine :

Un montant 30 083 095 francs CFA a été engagé et ordonnancé pour les dépenses courantes dont seulement 11 474 033 francs CFA étaient réglés au 31/12/15. Ils ont servi à la réalisation des activités suivantes : le soutien technique aux municipalités en matière de coopération décentralisée (5 471 033 F CFA) et les missions de médiation auprès des collectivités locales en crise / bureaux des conseils (6 000 000 F CFA).

Un montant de 2 230 000 francs CFA a été engagé, ordonnancé et réglé pour deux (2) missions au Gabon. La première mission a été effectuée pour la collecte des données urbaines pour un montant engagé de 1 230 000 FCFA. La mission s'est déroulée du 10 au 12 juin 2015. Cette mission qui s'est déployée sur les communes de Lambaréné et Ndjolé, a permis de collecter des données urbaines pour l'atteinte du résultat annuel n°1 de l'objectif stratégique n°3 du PAP du Programme.

La deuxième mission, quant à elle, s'est déroulée du 22 septembre au 02 octobre 2015. Elle a été organisée dans le cadre des missions d'appréciations de l'état fonctionnel des Mairies du Gabon et du recueil de leurs besoins prioritaires pour l'exercice budgétaire 2016.

Un montant total de 1 000 000 FCFA a été dépensé pour cette mission. Les données collectées ont été traitées lors des travaux préparatoires de la commission de fixation des plafonds budgétaires des collectivités locales.

UO Gestion de la décentralisation :

Un montant 88 321 069 francs CFA a été engagé et ordonnancé pour les dépenses courantes mais seulement 20 487 959 francs CFA ont été réglés. Ils ont servi à la réalisation des activités suivantes : le contrôle de la légalité des actes des municipalités (3 182 959 F CFA) ; les missions d'accompagnement des municipalités dans l'élaboration des Plans de Développement Locaux (5 000 000 F CFA); les missions de contrôle des activités de collecte des ordures ménagères dans les communes de Libreville, Owendo et Akanda réalisées par la société Averda (7 000 000 F CFA) ; les missions de médiation auprès des collectivités locales en crise / bureaux des conseils (4 012 041 F CFA); le suivi de l'exécution des marchés publics locaux (987 959 FCFA).

9 554 400 francs CFA ont engagés, ordonnancés et réglés pour des missions hors du Gabon : mission au Maroc auprès de l'opérateur SIGMALOGITEC pour l'évaluation de ses capacités techniques et opérationnelles, en collaboration avec l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et de Fréquences (ANINF), dans le cadre de l'objectif N°3 du PAP 2014 ; mission en France, conduite par le Ministre de l'Intérieur, auprès de la société française COVED dans le cadre la visite de ses installations et de la recherche de financements pour la réalisation des études et la construction du Centre d'enfouissement technique prévu à l'objectif 2 du PAP.

La mission au Maroc a coûté 5 156 000 F CFA s'est déroulée du 03/05//2015 au 10/05/2015. Elle a eu pour impact d'évaluer les capacités techniques et opérationnelles de l'opérateur préalablement identifié par l'ANINF pour la mise en place de la base de données urbaines et de confirmer le choix de l'opérateur marocain. Cette mission était programmée en vue de l'atteinte des résultats de l'objectif stratégique n°3 du programme.

La mission en France a coûté 4 398 000 F CFA, partait du 21/06/2015 au 28/06/2015. Elle a eu pour impact d'identifier un groupe d'investisseurs compétent et motivé à financer les études et la construction du Centre d'enfouissement technique et de traitement des déchets du PK 27 dans le cadre d'un programme d'urgence via un financement du Trésor Français, sous certaines conditions. Mission programmée dans le cadre de l'atteinte de du résultat annuel 3 de l'objectif stratégique n°2 du PAP et la PBI/les DPG du programme.

9 300 000 francs CFA ont été engagés, ordonnancés et réglés pour des missions au Gabon : dans le cadre de l'objectif 3 du PAP. Il s'agit des missions (2) d'appréciation de l'état fonctionnel des Mairies du Gabon et du recueil de leurs besoins prioritaires pour l'exercice budgétaire 2016.

La première mission a été effectuée dans les provinces du Moyen-Ogooué et du Woleu-Ntem du 22 septembre au 2 octobre 2015. Un montant de 3 650 000 FCFA a été engagé pour ladite mission. La mission a permis de d'apprécier l'état fonctionnel des Mairies susmentionnées et recueillir leurs besoins prioritaires qui ont été traités dans le cadre des travaux préparatoires de la commission de fixation des plafonds budgétaires des collectivités locales. Cette mission qui s'inscrivait dans le cadre de l'atteinte des résultats de l'objectif n°2 du programme qui vise le renforcement des capacités des municipalités par le biais d'une assistance institutionnelle, technique et logistique.

La deuxième mission a eu lieu du 14 au 23 octobre 2015 dans les provinces de l'Ogooué Lolo et du Haut Ogooué. Les deux missions ont permis d'apprécier l'état fonctionnel des Mairies susmentionnées et de recueillir leurs besoins prioritaires qui ont été ensuite traités dans le cadre des travaux préparatoires de la commission de fixation des plafonds budgétaires des collectivités locales. Cette mission, comme la précédente, s'inscrivait dans le cadre de l'atteinte des résultats de l'objectif n°2 du programme qui vise le renforcement des capacités des municipalités par le biais d'une assistance institutionnelle, technique et logistique.

La troisième mission avait pour objectif la formation des membres de bureaux des conseils locaux de la province du Moyen-Ogooué sur la rédaction des actes administratifs. La mission a été organisée conjointement avec la Direction de la Tutelle des Collectivités Locales relevant du programme administration du territoire. Un montant de 1 150 000 FCFA a été engagé pour cette mission. La mission a permis le renforcement des capacités des membres des bureaux de conseils dans le domaine de la rédaction des actes administratifs qu'ils produisent quotidiennement.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1	30 716 800	30 716 800	27 645 120	27 645 120	-3 071 680	-3 071 680
ACTION 2	2 775 824 564	2 775 824 564	8 445 788 066	8 445 788 066	- 5 669 963 502	- 5 669 963 502
Total des crédits de titre 4 consommés	2 806 541 364	2 806 541 364	8 473 433 186	8 473 433 186	- 5 666 891 822	- 5 666 891 822

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

UO Gestion de la Décentralisation :

Les 8 445 788 066 francs CFA ont servi au paiement des factures de la Société AVERDA pour les prestations de collecte des ordures ménagères.

UO Gestion des municipalités

Les 27 645 120 francs CFA ont été versés pour les cotisations internationales : CADDEL.

Soulignons que les crédits prévus pour Clean Africa - Art gold dans le cadre de la Convention de ramassage des ordures ménagères ont été utilisés pour le paiement des factures de la société AVERDA

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les 3 111 000 000 francs CFA, net de la réserve obligatoire, prévus pour les projets d'investissement du Programme ont été transférés vers le Programme Administration territoriale pour contribuer au financement du projet IBOGA. Ce montant était initialement prévu pour la lutte contre l'insalubrité dans les communes de Libreville et d'Akanda.

PROGRAMME PILOTAGE ET SOUTIEN

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

Le responsable du programme est le Secrétaire Général, Monsieur Lambert Noel MATHA.

Le programme pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire recouvre l'ensemble des moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère de l'Intérieur. Il comprend l'ensemble des fonctions supports à caractère transversal mises en œuvre par tous les services d'appui.

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire recouvre l'ensemble des moyens nécessaires au fonctionnement optimal du Ministère de l'Intérieur. Il comprend l'ensemble des fonctions supports à caractère transversal mises en œuvre par tous les services d'appui.

Ce programme, qui concerne le pilotage des politiques ainsi que la gestion de l'ensemble des services concourant à la bonne marche de l'administration, est conjointement managé par le Cabinet du Ministre et le Secrétariat général. Les fonctions qui composent le programme soutien concernent un certain nombre d'activités indispensables au fonctionnement des services opérationnels.

Le pilotage global des politiques : Mené par le Cabinet du Ministre, le pilotage vise non seulement la mise en œuvre d'une stratégie à travers la mobilisation des ressources humaines, mais également le suivi des politiques publiques menées au sein des programmes du Ministère ; alors que le Secrétariat général assure la coordination et le contrôle des activités des directions générales.

Le programme pilotage et soutien à la politique d'administration du territoire est en cohérence avec tous les autres programmes de la mission administration du territoire à savoir :

- 1/ administration du territoire
- 2/ décentralisation
- 3/ prévention et gestion des catastrophes
- 4/ sécurité publique et immigration

PRESENTATION DES ACTIONS

Le programme pilotage et soutien comporte deux action :

ACTION N° 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Cette action est pilotée par le Ministre avec l'appui technique du cabinet et de l'Inspection générale des services.

Le pilotage de la stratégie ministérielle vise :

- L'efficacité de l'action publique ;
- La lisibilité des politiques budgétaires ;
- La recherche de l'efficacité de la dépense ;
- La transparence dans la gestion budgétaire

Le pilotage de la stratégie ministérielle exige :

- L'orientation générale de la gestion du Ministère ;
- L'orientation et/ou les reformulations et la validation des projets et programmes ;
- La mise en place des mécanismes de suivi-évaluation des projets et programmes ;
- Faciliter les revues et les contrôles périodiques des documents financiers ainsi que le suivi du programme d'activités par la direction centrale des affaires financières.

ACTION N° 2 : Coordination administrative

Cette action est assurée par le Secrétariat général. Elle couvre l'ensemble des activités d'appui aux autres programmes de politique publique, en leur fournissant un soutien autour des fonctions suivantes : les finances ; les ressources humaines ; le patrimoine immobilier ; les moyens généraux ; les services intérieurs ; les statistiques ; la communication ; le service juridique ; les systèmes d'information ; la documentation et les archives ; et le pilotage global des politiques.

La coordination administrative, du fait de ces fonctions d'appui aux services centraux, le programme soutien participe à la mise en œuvre des programmes retenus pour le compte du Ministère de l'Intérieur à savoir :

- Administration du territoire ;
- Décentralisation ;
- Prévention et gestion des catastrophes.

Pour cette action, le Secrétaire général s'appuie sur les services suivant :

- La direction centrale des affaires financières ;
- La direction centrale du personnel ;
- La direction centrale des systèmes d'information ;
- Le service matériel

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Des informations sur les Services du programme soutien en rappel :

- le Décret N° 0154/ PR du 08 mai 2014 fixant les attributions du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de l'Immigration et de la Décentralisation ;
- le Décret N° 169 / PR du 08 mai 2014 fixant les attributions du Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité publique, de l'immigration et de la Décentralisation ;
- le Décret N° 376 / PR/MFPRAME du 26 mai 2000 portant modification du décret n°1325/PR/MFPRA du 02 octobre 1991 portant création et attributions de la fonction de Secrétaire général de Ministère prévoit que le Secrétaire général coordonne et contrôle l'activité des Directions générales.

Le Décret N° 378/PR/MFPRAME du 26 mai 2000 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Inspections générales des services des ministères prévoit qu'elles sont chargées de contrôler et de suivre la régularité de l'activité de l'ensemble des services du Ministère

Le Ministre de l'Intérieur est chargé de concevoir et de mettre en œuvre la politique du Gouvernement en matière d'administration du territoire, d'élection, de liberté publique, de décentralisation, de gestion des collectivités locales, de protection civile, de sécurité publique et d'immigration, en vue d'atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement.

L'action auprès du Ministre va consister à donner une impulsion au Secrétaire général, en tant que responsable du pilotage, qui attend une traduction opérationnelle des actions de la part des Directeurs généraux des services.

Les autres programmes attendent du programme soutien :

- une meilleure coordination ;
- une assistance technique et matérielle pour la mise en œuvre de leurs activités ;
- la mise en place d'un dispositif de circulation de l'information.

Les principaux éléments de contexte et les faits marquants :

- la prise des Décrets N° 154 et 169 / PR du 08 mai 2014 fixant respectivement les attributions du Ministre de l'Intérieur ainsi que celles du Ministre Délégué ;
- la mise en place effective de la Direction centrale des systèmes d'information.

Les points forts :

- la connexion de certains services au réseau internet ;
- l'élaboration du répertoire électronique ;
- modernisation de l'outil de travail (dotation partielle en ordinateurs) ;
- mise en place du comité de pilotage pour l'élaboration des textes.

Les points faibles :

- l'exiguïté du cadre de travail ;
- l'obsolescence du matériel de travail ;
- l'insuffisance des cadres de conception.

Les services impliqués dans le champ du programme sont :

- le Cabinet du Ministre ;
- le Secrétariat général ;
- l'Inspection générale des services ;
- la Direction centrale des affaires financières ;
- la Direction centrale du personnel ou Direction centrale des ressources humaines et des affaires sociales ;
- la Direction centrale des systèmes d'information ;
- la Direction des affaires juridiques et des études ;
- la Direction de la documentation, des archives et des publications ;
- la Direction de l'information et de l'exploitation ;
- le Service central du courrier ;
- le service des statistiques.

Toutefois, tous les services ne sont pas encore opérationnels.

ENJEUX

- Enjeu 1 : Assurer une gouvernance proactive et efficace de l'administration du ministère
- Enjeu 2 : Faire des fonctions support des acteurs déterminants de la modernisation de l'administration du ministère
- Enjeu 3 : Développer la performance globale et au niveau de chaque fonction soutien

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N°1 : Mettre en place un pilotage effectif et proactif de l'administration

OBJECTIF N°2 : Promouvoir l'expertise et la valeur ajoutée des fonctions soutien

OBJECTIF N°3 : Améliorer les conditions ergonomiques du Ministère

OBJECTIF N°4 : Piloter le suivi matériel et budgétaire de la mission

AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE

OBJECTIF N°1 : Mettre en place un pilotage effectif et proactif de l'administration

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu 1 : Disposer de politiques et procédures formalisées et partagées au sein des fonctions soutien

Résultat annuel attendu 2 : Disposer d'un cadre de travail commun aux fonctions soutien

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Deux manuels de procédure formalisés mais non partagés
- Résultat annuel N°2 : Un cadre de travail commun aux fonctions soutien formalisé mais non validé

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de manuels de procédures formalisées et partagées	Nombre	0	2	6	2	4	6	10 (2018)
Existence d'un cadre de travail commun aux fonctions soutien	%	0	1	1	1	0	/	/
Nombre de fonctions soutien disposant d'une feuille de route	Nombre	0	0	10	3	7	6	10 (2018)
Taux moyen d'exécution des feuilles de route existantes	%	0	0	70	87	+ 17		

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : En 2015, il y a eu production de deux manuels de procédures mais qui n'ont pas pu être vulgarisés car les crédits de vulgarisation n'ont pas été réservés en début d'année au niveau de l'UO et que le chef de fil de l'objectif non RUO n'avait pas la possibilité d'engager les crédits y afférents. Ces deux manuels sont : le manuel des fonctions ressources humaines et le manuel des fonctions d'Inspection générale. La reprographie de ces manuels n'a pas pu se faire car son financement aurait nécessité un mouvement du titre 4 vers le titre 3 quelques jours avant la clôture, donc trop tardivement.

Résultat annuel N°2 : Le cadre de travail (une Charte), a été formalisé mais pas validé par les responsables

Résultats complémentaires : par ailleurs, les trois entités existantes (DCSI ; DCAF, DCRH) sur les six à créer ont chacune établi une feuille de route. La DCAF a mis en œuvre 100 % de sa feuille de route, la DCSI à 86 % et la DCRH à 75 %.

Les actions qui ont permis d'atteindre les résultats :

- Constitution d'une équipe ;
- Définition des termes de référence ;
- Recherche documentaire ;
- Audition des personnels selon leurs domaines ;
- Rédaction ;
- Plénière pour le suivi et évaluation.

OBJECTIF N°2 : Promouvoir l'expertise et la valeur ajoutée des fonctions soutien

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu 1 : Rendre opérationnelles les directions centrales nouvellement créées

Résultat annuel attendu 2 : Disposer des outils GRH (fichier actualisé des effectifs, répertoire des emplois et des compétences, fiches de postes, dispositif GPEC, plan de formation, dispositif de recrutement, dispositif d'évaluation)

Résultat annuel attendu 3 : Disposer d'un plan d'études sur la qualité de services fournis par les fonctions soutien

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat annuel N° 1 : Fin 2015, la Direction Centrale des Ressources Humaines du Ministère de l'Intérieur était opérationnelle mais il reste à créer maintenant les outils de la GRH

Résultat annuel N° 2 : A été engagé l'établissement du fichier actualisé des effectifs au niveau central

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de Directions centrales opérationnelles	Nombre	0	2	3	3	0	6	7
Nombre d'outils GRH disponibles	Nombre	0	2	4	0	- 4	7	7
Taux d'avancement du plan d'étude sur la qualité des services fournis	%	0	0	50%	0	50 %	75 %	100 %

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Résultat annuel N°1 : Les prévisions de 2015 correspondent aux réalisations, il n'y a pas d'écart. Les 3 DC (DCAF / DCSI / DCRH) ont été dotés avec des équipements informatiques par l'ANINF. Les bureaux mis à leur disposition possédaient déjà les autres équipements de bureau.

Résultat annuel N°2 : Il y a un écart important entre les prévisions et les réalisations en 2015. Il faut préciser que jusqu'en 2015, la DCRH fonctionnait encore comme une DCP, donc tous les outils de travail d'une DCRH étaient difficiles à mettre en place en une année et les crédits alloués à la DCRH ont été insuffisants alors que globalement l'UO Coordination administrative n'a pas engagé la totalité de ses crédits. Le DCRH n'est arrivé au Ministère qu'en novembre 2015. Les 24 085 957 francs CFA dépensés l'ont été en tant que DCP et pas encore en tant que DCRH.

Résultat annuel N°3 : ce résultat n'a pas été atteint en 2015 en raison de l'absence d'enquêtes de satisfaction par fonction sur la qualité de service.

Les actions à réaliser en 2016 sont les suivantes :

- Mettre à disposition des programmes sectoriels des outils GRH, préparer les référentiels d'utilisation, organiser leur mise en main par des sessions de formation, en appui individuel
- Accompagner les services dans l'identification des besoins de formation et dans l'élaboration de leur plan de formation
- Nouer des partenariats avec des instituts de formation
- Décliner la politique de suivi de carrière dans le Ministère
- Mettre en place des enquêtes de satisfaction par fonction

OBJECTIF N°3: Améliorer les conditions ergonomiques du Ministère

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu 1 : Doter les services en outils informatiques

Résultat annuel attendu 2 : Augmenter les capacités d'accueil des services

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat annuel attendu 1 : Les directions ont été équipées de 50 PC supplémentaires et 145 PC sont connectés au RAG

Résultat annuel attendu 2 : Acquisition du bâtiment DELTA POSTAL

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre d'outils informatiques mis à disposition de chaque Direction	Nombre	0	0	50	50	0	100	150 (2017)
Nombre de postes de travail équipé en outil informatique	%	30	95	140	145	+ 5	195	600 (2017)
Nombre de nouveaux bâtiments acquis	Nombre	0	0	1	0	1	1	/

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Résultat annuel attendu 1 : Le niveau de maturité informatique a considérablement augmenté avec un parc informatique de près 250 PC, 13 sites inter connectés au RAG, 64 imprimantes, 1 site web, 4 applications métiers, une téléphonie IPT et 280 comptes de messagerie professionnels. L'année a été clôturée par une formation en bureautique des agents. Pour que le personnel du Ministère s'adapte aux outils du RAG, une formation a été organisée à l'ANINF par le DCSI. L'action de formation des agents a coûté 4 020 000 francs CFA. Les équipements informatiques relèvent d'une dotation de l'ANINF.

Résultat annuel attendu 2 : Un inventaire des locaux a été effectué. Les normes d'appréciation d'occupation d'espace ont été élaborées. Parmi les solutions envisagées, c'est le transfert du Ministère vers le DELTA POSTAL qui a été choisi avec acquisition du bâtiment. Pas de dépenses budgétaires pour cela. Il y a eu une compensation entre ce que Gabon Télécom doit à l'Etat et la valeur du bâtiment. Par conséquent le Ministère de l'Intérieur n'a rien dépensé en ressources budgétaires 2015 pour acquérir le bâtiment du DELTA POSTAL.

Les actions à mener en 2016 :

- Elaborer un référentiel d'occupation d'espace du DELTA POSTAL et définir les normes d'appréciation ;
- Auditer le dispositif existant de sécurisation des bâtiments et préparer les termes de référence en vue des actions d'amélioration ;
- Accompagner le personnel dans l'utilisation des NTIC et de la messagerie professionnelle et organiser les actions de sensibilisation sur la politique de sécurité des systèmes d'information ;
- Poursuivre les formations jusqu'à l'intérieur du Gabon.

OBJECTIF N°4 : Piloter le suivi matériel et budgétaire de la mission

Niveau de réalisation des résultats annuels

Rappel des résultats attendus

Résultat annuel attendu 1 : Taux d'exécution des budgets des programmes : 100 % des crédits mis à disposition
Résultat annuel attendu 2 : Taux d'avancement de l'état de lieu du patrimoine au niveau de Libreville : 100%
Résultat annuel attendu 3 : Taux d'exécution moyen de projets PSGE pour le Ministère.

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat annuel attendu 1 : Le taux d'engagement des crédits mis à disposition a été de :

- 224,42 % pour le Programme Administration territoriale ;
- 126,78 % pour le Programme Décentralisation ;
- 93,36 % pour le Programme Prévention et gestion des catastrophes ;
- 86,72 % pour le Programme Pilotage et soutien.

Résultat annuel attendu 2 : L'état des lieux du patrimoine a été réalisé au niveau de Libreville

Résultat annuel attendu 3 : Le projet IBOGA a été réalisé à 55%

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'exécution des budgets des programmes	%	0	0	100	100	0	100	100
Taux d'avancement de l'état de lieu du patrimoine au niveau de Libreville	%	0	100	100	100	0	/	/
Taux d'exécution moyen de projets PSGE pour le Ministère	%	0	50	50	55	+ 5		

Source : DCAF

Mode de calcul : ratio

Explication du niveau d'atteinte des résultats

Résultat annuel attendu 1 : Les taux d'engagement supérieur à 100% des programmes Administration territoriale et Décentralisation s'expliquent par des mouvements intervenus à leurs profits pour faire face aux dépenses liées aux opérations électorales d'une part, et pour couvrir les dépenses d'AVERDA d'autre part.

Résultat annuel attendu 2 : ce résultat a été atteint avec les crédits de fonctionnement alloués à la DCAF par le RUO Coordination administrative

Résultat annuel attendu 3 : Explication des 55 % : il faut comprendre que le Projet IBOGA comporte trois volets à savoir : le fichier électoral biométrique, l'état civil et les titres sécurisés. Pour la première opération concernant le fichier électoral biométrique, la réalisation est à 100% (la liste électorale est faite mais elle est renouvelable). Le deuxième volet concernant l'état civil est réalisé à 30 %. C'est une opération longue qui concerne les grands registres des personnes physiques (gabonaises et étrangères) et porte sur les données relatives à la personne physique (identité, localisation etc.). Si cette opération réussit, la liste électorale va s'implémenter automatiquement. Les 30 % représentent la phase II version 2 relative aux logiciels. Il reste les actions de terrain à effectuer. Nous avons aussi le troisième volet concernant les titres sécurisés (CNI avec puces à multiservice avec tous les renseignements, passeports biométriques, carte professionnelle à puce).

Les actions à mener en 2016

- Organiser un point focal pilotage des objectifs et des projets auprès de chaque RPROG
- Suivre la mise en œuvre du langage managérial dans tous les programmes
- Définir le tableau de bord de chaque programme à partir des indicateurs figurant dans le PAP
- Organiser les chantiers de modernisation en mode projet
- Concevoir les supports de formation
- Organiser les formations

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagés en 2015 (b)	Ecart (b) - (a)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (d) - (c)
2.157.1 <i>Pilotage de la stratégie ministérielle</i>	357 011 000	300 758 165	- 56 252 835	357 011 000	300 758 165	- 56 252 835
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	50 136 000	43 765 000	-6 371 000	50 136 000	43 765 000	-6 371 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	300 000 000	256 993 165	- 43 006 835	300 000 000	256 993 165	- 43 006 835
Titre 4. Dépenses de transfert	6 875 000	-	-6 875 000	6 875 000	-	-6 875 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
2.157.2 <i>Coordination administrative</i>	21 727 929 520	632 169 092	-21 095 760 428	21 727 929 520	632 169 092	-21 095 760 428
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	21 066 172 000	57 058 500	-21 009 113 500	21 066 172 000	57 058 500	- 21 009 113 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	433 437 520	389 293 592	- 44 143 928	433 437 520	389 293 592	- 44 143 928
Titre 4. Dépenses de transfert	228 320 000	185 817 000	- 42 503 000	228 320 000	185 817 000	- 42 503 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
2.157 <i>Pilotage et Soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité</i>	22 084 940 520	932 927 257	-21 152 013 263	22 084 940 520	932 927 257	-21 152 013 263
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	21 116 308 000	100 823 500	-21 015 484 500	21 116 308 000	100 823 500	- 21 015 484 500
Titre 3. Dépenses de biens et services	733 437 520	646 286 757	- 87 150 763	733 437 520	646 286 757	- 87 150 763
Titre 4. Dépenses de transfert	235 195 000	185 817 000	- 49 378 000	235 195 000	185 817 000	- 49 378 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le programme « Pilotage et soutien » a bénéficié d'un budget de 22 084 940 520 FCFA comprenant essentiellement 21 116 308 000 FCFA de masse salariale de tout le ministère. Il ressort de cette dotation un niveau d'exécution de 932 927 257 FCFA, soit un écart de 21 152 013 263 FCFA et un taux d'exécution de seulement 4,2%.

Action 1 : Pilotage de la stratégie ministérielle

Titre 2 : l'écart de 6 371 000 FCFA trouve son explication dans les opérations directement effectuées par la Direction de la Solde. Les effectifs de la MONP sont restés stables en 2015 au niveau de cette action.

Titre 3 : 300 000 000 F FA ont été ouverts en LFR et 256 993 165 FCFA ont été effectivement consommés, soit un écart de 43 006 835 FCFA. Cet écart s'explique par la mise en réserve des crédits, d'une part, et par le changement du RUO en cours d'année et par le retard dans la désignation de son remplaçant, d'autre part.

Titre 4 : le montant non exécuté est égal au total du montant des crédits ouverts en LFR. Ces crédits correspondaient à une tacite reconduction de 2014 en 2015 avec pour objectif de financer le renforcement des capacités des agents. Les deux dossiers que le Programme a voulu engager ne correspondaient pas à des dépenses de formation et ont donc été rejetés et les crédits n'ont pas été consommés.

Action 2 : Coordination administrative

Titre 2 : il présente un niveau d'exécution de 57 058 500 FCFA contre 21 066 172 000 FCFA ouverts en LFR. Ce niveau d'exécution correspond uniquement au règlement de la MONP du programme « Pilotage et Soutien ». L'écart de 21 009 913 500 FCFA représente le niveau de la solde permanente de la mission 2 qui, comme pour toutes les autres missions, reste encore en gestion centralisée au niveau du Ministère en charge du Budget.

Titre 3 : Sur 411 765 644 francs CFA de crédits net de la réserve, 389 293 592 FCFA ont été exécutés dont 189 293 592 francs CFA ont été consacrés à des dépenses indispensables et 200 000 000 FCFA aux dépenses obligatoires.

L'écart de 44 143 928 FCFA non exécuté correspond d'une part à la mise en réserve de crédits de 21 671 876 FCFA et des dossiers rejetés par le CB pour non-conformité à la procédure budgétaire : Cependant, ces rejets n'ont pas empêché la réalisation de la quasi-totalité des objectifs 2, 3 et 4 du Programme Pilotage et Soutien.

Titre 4 : Sur 211 675 500 francs CFA net de la réserve de l'action 2, 153 197 100 francs CFA correspondent à la subvention à Gabon Indépendance ; 31 500 000 francs CFA ont servi à l'aide à la formation ; 13 500 000 francs CFA ont servi à financer des aides de secours et 13 478 400 francs CFA ont été alloués à la DCAF (logés sous le titre 4 par erreur).

Conclusion : le programme a eu quelques difficultés à engager des crédits à la fois au niveau du titre 3 et du titre 4 avec des rejets ayant divers motifs : dossier juridique non conforme, montant de l'engagement dépassant le montant de la tranche de crédits mis à disposition ; objet non conforme à la nature de la dépense ; libellé de la nature de la dépense erroné dans la facture ; imputation erronée.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Crédits votés dans la LFR 2015 (a)	Mouvements : débit (b)	Mouvements : crédit (c)	Exécutions 2015 (d)
2.157	Pilotage et Soutien à la politique d'administration du territoire et de sécurité	22 084 940 520	- 21 152 013 263	-	932 927 257
	Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-
	Titre 2. Dépenses de personnel	21 116 308 000	- 21 015 484 500	-	100 823 500
	Titre 3. Dépenses de biens et services	733 437 520	- 87 150 763	-	646 286 757
	Titre 4. Dépenses de transfert	235 195 000	- 49 378 000	-	185 817 000
	Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-
	Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-

Explication des principaux écarts :

Le programme « Pilotage et soutien » a bénéficié d'un budget de 22 084 940 520 FCFA comprenant essentiellement 21 116 308 000 FCFA de masse salariale de tout le ministère. Il ressort de cette dotation un niveau d'exécution de 932 927 257 FCFA, soit un écart de 21 152 013 263 FCFA et un taux d'exécution de seulement 4,2%.

Cet écart correspond essentiellement au niveau de la masse salariale de 21 015 484 500 FCFA qui reste encore en gestion centralisée au niveau du Ministère en charge du Budget. D'où le transfert effectué au profit du programme gestion des dépenses publiques.

Par contre les mouvements de 87 150 763 FCFA de biens et services et 49 378 000 F CFA de transferts correspondant au dépenses non engagées ont abondé la mission provision pour les opérations de clôture.

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS

EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT

Emplois de l'administration	Effectifs au 31 décembre 2013	Effectifs au 31 décembre 2014	Effectifs au 1 ^{er} janvier 2015	Mouvements d'effectifs en 2015			Effectifs au 31.12. 2015
				Sorties	Entrées	Ecart (entrées - sorties)	
Agents hors catégorie	41	47	47	0	0	0	47
Agents de catégorie A	44	44	44	1	2	+ 1	45
Permanents	42	42	42	1	2	+1	43
Non permanents	2	2	2	0	0	0	2
Agents de catégorie B	44	44	/	0	0	0	44
Permanents	34	34	34	0	0	0	34
Non permanents	10	10	10	0	0	0	10
Agents de catégorie C	10	10	10	0	0	0	10
Permanents	2	2	2	0	0	0	2
Non permanents	8	8	8	0	0	0	8
Agents sur solde indiciaire (Cat A + B + C)	161	145	145	1	2	+ 1	146
Main d'œuvre non permanente	26	28	28	0	4	+ 4	32
Total pour les emplois de l'administration au niveau du programme	187	173	173	1	6	+ 5	178

Explication des évolutions :

Redéploiement de deux points focaux DCRH de la fonction publique en 2015.

Recrutement de 4 personnels de la main d'œuvre non permanente dont 3 pour la DCRH

EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS

Pas d'opérateur au niveau du Programme soutien

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL

	Crédits de titre 2 prévus dans la LF		Crédits de titre 2 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Masse salariale des emplois de l'administration	21 116 308 000	21 116 308 000	100 823 500	100 823 500	21 015 484 500	21 015 484 500
Masse salariale des emplois des opérateurs, rémunérés par le programme, inclus dans le plafond d'emplois du ministère	/	/	/	/	/	/
Total des crédits de titre 2 consommés	21 116 308 000	21 116 308 000	100 823 500	100 823 500	21 015 484 500	21 015 484 500

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 2 :

Les 21 116 308 000 FCFA correspondent à la masse salariale de l'ensemble du personnel du Ministère. Par contre, les 100 823 500 FCFA de crédits consommés ne correspondent qu'à la main d'œuvre non permanente du Programme Soutien soit 22 agents.

Le Programme n'a pas d'opérateur.

TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES

	Crédits de titre 3 prévus dans la LF		Crédits de titre 3 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Pilotage	300 000 000	300 000 000	256 993 165	256 993 165	43 006 835	43 006 835
ACTION 2 : coordination administrative	433 437 520	433 437 520	389 293 592	389 293 592	44 143 928	44 143 928
Total des crédits de titre 3 consommés	733 437 520	733 437 520	646 286 757	646 286 757	87 150 763	87 150 763

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 3 en faisant ressortir les activités et les opérations individualisées :

Les crédits alloués à l'Action 1 pilotage ont servi au fonctionnement des entités qui relèvent du Cabinet du Ministre.

Les crédits alloués à l'Action 2 coordination administrative ont été engagés et ordonnancés et ont servi à : 412 368 983 FCFA dont 190 000 000 pour dépenses obligatoires et 222 368 983 francs CFA en dépenses indispensables pour :

- la papeterie (39 794 236 FCFA), les fournitures informatiques (49 105 570 FCFA), fournitures de bureau divers (20 156 024 FCFA), le carburant des véhicules (43 600 000 FCFA), l'impression (1 050 000 FCFA pour l'impression des cartes professionnelles dans le cadre de la gestion des ressources humaines), l'entretien et la réparation de la climatisation des bureaux (3 135 000 FCFA), l'entretien et la réparation des équipements de bureau (23 435 FCFA), l'entretien et la réparation des équipements informatiques (5 300 000 FCFA), l'entretien et la réparation des véhicules (4 982 078 FCFA), la fourniture d'éléments entrant dans l'entretien des bâtiments (800 000 FCFA) ;
- des frais de mission et de déplacement au Gabon et hors du Gabon (54 422 549 FCFA) : mission de formation des formateurs pour la mise en œuvre d'un système d'alerte précoce au Gabon dans le cadre de la coordination des activités de protection civile, mission en Tunisie du SG pour la vérification de l'opération de la biométrie à l'Ambassade du Gabon en Tunisie, séminaire de formation du personnel de commandement à la rédaction des documents administratifs, mission de recensement du patrimoine du Ministère sur Libreville, mission de formation du personnel de commandement, formation du personnel du Ministère en bureautique et internet à l'ANINF, mission de poursuite de l'identification des centres d'état civil à l'Ogooué Maritime, mission de formation des managers des risques en France, mission de vulgarisation des procédures et conditions d'éligibilité pour l'obtention des agréments nécessaires aux activités de gardiennage, mission du DCSI au Maroc pour évaluer les capacités techniques et opérationnelles du marocain en matière de base de données urbaines.

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
ACTION 1 Pilotage	6 875 000	6 875 000	0	0	6 875 000	6 875 000
Transfert 1 : aide à la formation	6 875 000	6 875 000	0	0	6 875 000	6 875 000
ACTION 2 : Coordination	228 320 000	228 320 000	178 317 100	178 317 100	50 002 900	50 002 900
Transfert 1 : subvention aux organismes publics personnalisés (Gabon Indépendance)	153 197 100	153 197 100	153 197 100	153 197 100	0	0
Transfert 2 : Aide à la formation	31 500 000	31 500 000	25 120 000	25 120 000	6 380 000	6 380 000
Transfert 3 : DCAF/Justice et Intérieur	13 478 400	13 478 400	0	0	13 478 400	13 478 400
Transfert 4 : aides secours et autres	30 144 500	30 144 500	0	0	30 144 500	30 144 500
Total des crédits de titre 4 consommés	235 195 000	235 195 000	178 317 100	178 317 100	56 877 900	56 877 900

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

Le transfert 1 : subvention aux organismes publics personnalisés (Gabon Indépendance) a été engagé et ordonnancé et a servi à la mise à disposition de la subvention de 153 197 100 francs CFA pour le fonctionnement de Gabon Indépendance.

Le transfert 2 : aide à la formation a été engagé et ordonnancé pour un montant de 25 120 000 et a servi à financer :

- les 7 500 000 francs CFA pour les missions de formation du personnel de commandement ;
- les 13 600 000 francs CFA pour les missions de renforcement de capacités du personnel ;
- les 4 020 000 francs CFA pour la formation du personnel du Ministère à l'ANINF en bureautique et internet.

Les transferts 3 et 4 n'ont pas été engagés en raison de vices de procédure observés.

TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Le programme n'a pas d'investissement.

BILAN DES CAP AVEC LES OPERATEURS

Pas d'opérateur